

**LE SCRUPULE**  
**PETIT MANUEL DE DIRECTION A L'USAGE DES AMES TIMORÉES ET DE LEURS CONFESSEURS**  
**D'APRÈS SAINT FRANÇOIS DE SALES ET SAINT ALPHONSE DE LIGUORI, DOCTEURS DE L'ÉGLISE**  
**EXTRAIT, TRADUIT ET ANNOTE, 1879**

**PAR MGR GAUME**  
**PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE**

Jugum enim meum suave est et opus meum leua.  
Mon joug est doux et mon fardeau léger.

**AVANT-PROPOS**

Parmi les maladies morales, une des plus dignes de pitié, des plus difficiles à guérir et des plus dangereuses : c'est le scrupule.

Digne de pitié : Elle atteint les meilleures âmes, dont elle transforme la délicatesse de conscience, en craintes vaines et en pusillanimité. D'enfants du Calvaire, elle en fait des esclaves du Sinaï. Au lieu de trouver la joie et le repos dans le service du bon Maître, qui a dit : «Mon joug est doux et mon fardeau léger», la religion leur est à charge. Tous les devoirs qu'elle impose sont pour elles, autant de sources d'inquiétudes et de tourments.

Difficile à guérir : Le caractère propre de cette maladie, est de tromper ceux qui en sont victimes. S'ils se croyaient vraiment scrupuleux, ils seraient bientôt guéris. Mais le difficile est de les en convaincre. Toujours ils ont une porte de derrière pour s'échapper. «Je crains de ne m'être pas bien expliqué ; je crains qu'on ne m'ait pas compris ; je crains de n'avoir pas eu assez de contrition ; je crains de pécher en tout ce que je fais». Combien de saints et habiles confesseurs ont échoué dans cette cure, et échouent encore tous les jours.

Très dangereuse : Le scrupule conduit au dégoût du devoir ; le dégoût au relâchement ; le relâchement à l'indifférence ; l'indifférence à l'abandon final, non seulement des pratiques de surérogation, mais encore des obligations les plus importantes. Comme il arrive trop souvent, tout cela se termine par la perte de la foi ou la perte de la tête.

Un pareil malheur est d'autant plus à craindre que le scrupule, arrivé à un certain degré, envahit le passé, le présent et l'avenir. Le passé, par la crainte de n'avoir jamais fait de bonnes confessions ; le présent par la crainte de pécher dans tout ce qu'on fait, ce qu'on dit ou ce qu'on pense ; l'avenir, par la crainte exagérée de n'être pas sauvé.

Venir au secours de ces pauvres âmes et rappeler à leurs confesseurs la direction des maîtres les plus expérimentés dans la conduite des âmes : tel est l'objet de cet ouvrage.

Nota. - A part les notes sur quelques chapitres et signées de nous, tout ce qu'il contient est extrait textuellement de saint Alphonse de Liguori et de saint François de Sales. .

**CHAPITRE PREMIER : NATURE ET CAUSES DU SCRUPULE.**

Les gens du monde croient que le scrupule est une délicatesse de conscience, qui consiste à craindre le vrai péché et à l'éviter avec beaucoup de soin. Ainsi, ils appellent scrupuleuses les personnes timorées, qui se gardent de certaines fautes qu'eux-mêmes commettent très librement ; et qui évitent certains périls, qu'eux mêmes affrontent sans crainte : ils se trompent.

Le scrupule n'est pas, comme ils le supposent, la délicatesse de conscience qui évite soigneusement et le péché, et les occasions du péché ; c'est une appréhension vaine, fondée sur de légers motifs, qui remplit l'âme d'anxiété et lui fait craindre qu'une chose soit péché, tandis qu'elle ne l'est pas.

Le scrupuleux est comme un cheval ombrageux qui, voyant au travers du chemin où il doit passer, l'ombre d'un arbre, ou d'une pierre ou d'un tronc, s'enlève, recule, se cabre, n'obéit plus au frein ni à l'éperon, comme s'il voyait devant lui un tigre ou un lion prêt à le dévorer. Et par la vaine appréhension d'un danger imaginaire, il s'expose lui et le cavalier, au danger réel de tomber dans quelque précipice.

Tel est le scrupuleux. Effrayé par des ombres vaines et craignant sans fondement que telle ou telle action, d'ailleurs licite et honnête, ne soit un péché grave, il se remplit de trouble et d'inquiétude. Dominé par ses agitations intérieures, il n'obéit plus au confesseur qui le dirige, ni aux personnes éclairées qui le conseillent, ni aux amis qui le reprennent. C'est ainsi que par la crainte d'un péché apparent, il s'expose à commettre de vrais péchés, et même, si le mal arrive à certain degré, à tomber dans le précipice.

Le scrupule vient de plusieurs causes. Dans les uns, c'est le tempérament. Les complexions lymphatiques, froides et mélancoliques, sont un terrain très propre à produire cette sorte d'épines. Les personnes de ce tempérament sont naturellement craintives et pusillanimes : la moindre apparence de péché leur fait peur.

Sombres et taciturnes, la crainte change leurs vaines appréhensions en idées fixes ; tellement qu'il faut la main toute puissante de Dieu pour les en délivrer. Il arrive même quelquefois, que leur imagination troublée leur représente que tout est péché. Alors elles perdent entièrement la paix et leur vie n'est plus qu'une longue angoisse, et un continuel martyre.

Ces pauvres âmes doivent éviter avec grand soin les jeûnes et les austérités exagérées, la solitude prolongée, la fréquentation des personnes peu instruites en matière de spiritualité, ou d'une conscience trop timorée. Si elles agissent autrement, elles perdront la tête ou du moins la feront perdre à leur confesseur.

Les scrupules qui proviennent de cette première cause, sont difficiles à guérir. La personne portant toujours avec elle son tempérament, a toujours avec elle la source de ces fausses idées, de ces craintes, de ces subtilités et de ces extravagances.

La seconde cause des scrupules, c'est le démon. L'implacable ennemi du genre humain cherche à nous perdre, pauvres enfants d'Adam, en nous tendant un double piège : la présomption et la défiance. Dans les uns, il élargit la conscience, oblitère le sens moral, et jette à pleines mains des semences d'incrédulité.

La foi perdue ou ébranlée, la conscience débarrassée de tout frein salutaire, l'âme est un vaisseau sans lest et sans gouvernail qui va se briser à tous les écueils. Tel est l'état de ces multitudes lettrées et illettrées qui, de nos jours, ne connaissant plus d'autre règle de conduite que les bas instincts de la nature corrompue, boivent le péché comme un verre d'eau froide.

Aux bonnes âmes dont il n'a pu ébranler la foi ni entamer la vertu, l'esprit de mensonge rétrécit la conscience par une crainte excessive. Entrant dans leur imagination, il la remplit de fantômes et de ténèbres, dont il forme de vaines appréhensions de péchés, qui les jettent dans des inquiétudes continuelles.

De plus, il fomenté dans l'appétit sensitif des mouvements, sources de craintes et d'angoisses. Dans cet état d'obscurité, de confusion, et de révolte de toutes ses puissances, la pauvre âme ne sait où donner de la tête.

Le démon sait ce qu'il fait. Par ces tourments de conscience, son but est de rendre ennuyeuse l'oraison et la prière, odieuse la pratique des sacrements, insupportable le service de Dieu ; si bien que l'âme dégoûtée tombe dans la défiance, abandonne la bonne voie, commet de vrais péchés et, s'il est possible, arrive jusqu'au désespoir.

Les scrupules qui viennent du démon peuvent se reconnaître aux signes suivants. Ils obscurcissent l'esprit d'une manière particulière ; produisent une amère tristesse de cœur ; font croire à l'âme qu'elle est abandonnée de Dieu, qu'il n'y a plus de paix pour elle ni de remède à ses maux.

De plus, ils sont intermittents et n'ont pas toujours un caractère uniforme. Tantôt plus forts, tantôt plus faibles, tantôt presque nuls, ils varient suivant que la main de Dieu lâche ou retire la chaîne au démon tentateur.

Ce double signe distingue les scrupules démoniaques des scrupules qui viennent du tempérament : ces derniers sont presque toujours les mêmes, attendu que la nature agit toujours conformément à ses propres instincts.

## **CHAPITRE II : CAUSES DU SCRUPULE (SUITE).**

La troisième cause des scrupules, c'est Dieu Lui-même. A coup sûr Il n'en est pas la cause positive, en ce sens qu'Il veuille les erreurs, les fausses opinions et qu'Il les produise dans les âmes scrupuleuses. Mais Il en est la cause négative, en tant qu'Il retire à l'âme la lumière, qui lui ferait distinguer clairement qui est péché de ce qui ne l'est pas : comme le soleil produit la nuit dans notre horizon, lorsqu'il nous retire sa lumière.

C'est ainsi que beaucoup de saints se sont vus grandement tourmentés par des angoisses intérieures. Par exemple saint Bonaventure, fut si fort agité de scrupules, qu'il passait quelquefois plusieurs jours sans oser monter à l'autel.

Saint Ignace fut pareillement affligé de scrupules ; mais à tel point qu'il résolut de s'abstenir de toute nourriture, jusqu'à ce qu'il plut à Dieu de le délivrer de cette terrible tempête. Il passa huit jours sans boire ni manger. Toutefois, averti par son confesseur, il consentit à agir avec plus de prudence et à prendre quelques aliments.

Sainte Lutgarde fut travaillée de cruels scrupules en récitant l'office divin. Elle répétait la même heure canonique deux et trois fois. Malgré tous ses efforts, elle ne croyait jamais avoir satisfait à son devoir et demeurait constamment inquiète.

Or, le Dieu juste et toujours miséricordieux permet ces sortes d'épreuves aux meilleurs âmes pour plusieurs raisons. La première, afin de les purifier de leurs fautes. C'est justice que les âmes converties paient par une crainte excessive la coupable liberté qu'elles ont donnée à leur cœur et à leurs sens.

La seconde, afin d'affermir l'âme dans une juste crainte des vrais péchés, par une crainte exagérée des péchés apparents. Il est manifeste que celui qui tremble à l'ombre d'une faute, tremblera bien plus à la vue d'une faute réelle.

La troisième, pour humilier l'âme en la maintenant dans un bas sentiment d'elle-même. Au fait, rien n'est plus humiliant pour une personne, surtout si elle est douée de quelque capacité, que de se voir toujours embrouillée, comme un enfant, dans des choses de rien, et qui pis est sans pouvoir se dépêtrer elle-même. C'est alors qu'elle voit de ses yeux et touche de ses mains sa profonde misère.

La quatrième, dans le but de faire pratiquer l'obéissance, l'abnégation du propre jugement, la patience et d'autres vertus. Dans cet état de perplexité, si l'âme veut agir avec rectitude, elle est forcée de se soumettre aveuglément à la conduite d'autrui ; d'endurer avec patience beaucoup d'angoisses et de se faire une grande violence pour se tenir ferme dans la pratique de la vertu.

Voici les marques auxquelles on peut reconnaître si les scrupules viennent d'une permission spéciale de Dieu, pour la purification des âmes.

D'abord, l'assistance particulière de la grâce ; car par ces épreuves Dieu n'a d'autre intention que de perfectionner ces bonnes âmes. Il en résulte que malgré leurs scrupules, elles continuent d'avancer, bien que sans s'en apercevoir dans le chemin de la perfection.

Ensuite, on les voit s'éloigner de plus en plus du péché et du danger de le commettre. Elles sont moins rebelles à l'obéissance que les autres scrupuleux, et plus constantes dans la prière et dans les exercices de piété.

Enfin, les scrupules de ces âmes ne sont pas perpétuels. Quand le va et le vient de leur cœur a fait le même effet que la tempête dans la mer : c'est-à-dire quand il les a purifiées de leurs souillures et affirmées dans certaines vertus, le calme se fait peu à peu ou même immédiatement, et l'âme se trouve dans une pleine tranquillité» (Scaramelli, direttorio ascetico Trait., 2. c. 1).

Au reste, l'Esprit de saint François de Sales donne une raison bien consolante des scrupules qui travaillent quelquefois les âmes, revenues à Dieu dans toute la sincérité de leur cœur. «Vous dites que depuis que vous vous êtes rangée à un train de vie plus dévot, il vous est arrivé une fourmière de scrupules, qui vous rongent et dévorent, et que des mouches d'imperfections, selon le jugement de votre confesseur, vous paraissent des éléphants de péché, à cause de votre infidélité à correspondre aux grâces de Dieu.

«N'irritez pas votre mal. Le scrupuleux ne fait qu'esgratigner ses plaies en les maniant. Il prend un plaisir malin à les gratter, mais à la fin cette démangeaison lui est cuisante. Toutefois, c'est un bon signe quand en une terre nouvellement défrichée, il croît beaucoup de chardons et de ronces : c'est un témoignage évident de sa graisse, et par conséquent de sa future fertilité, quand elle sera bien cultivée et ensemencée.

«C'est une assez bonne marque en une âme, quand en son commencement de la vie dévote, elle est attaquée de scrupules ; car c'est un témoignage que la grâce a imprimé en elle une grande aversion pour le péché, puisque son ombre seule l'épouvante.

«C'est un signe de guérison lorsqu'après une forte fièvre, il vient des enleveures aux lèvres ou à la bouche ; la nature jetant ainsi au dehors la chaleur excessive qui estoit au dedans et qui dérégloit l'harmonie du tempérament et des humeurs.

«Pourvu, dites-vous, que je ne perde point de vue la belle estoile de la grâce parmi ces orages ; que tout se brouille autour et au dedans de moi ; que la mer fasse des vagues et les vents des orages, je souffrirai volontiers pour l'amour de Dieu : il n'y a que ce naufrage du saint amour que ma faiblesse me fait appréhender. - La crainte est un excellent pilote qui saura bien détourner des escueils le vaisseau de votre cœur.

«Au reste, je ferai comme le bon Architrclin de l'évangile, je vous servirai le meilleur à la fin. C'est le conseil des conseils, d'avoir qui bien vous conseille.

«Votre chère âme est entre les mains d'un conducteur, dont les lèvres sont gardiennes de la science de salut pour vous. Si vous acquiescez à ses sages avis, vous serez bientôt délivrée de ces eschaudes qui déchirent votre conscience : sinon n'est-ce pas bien fait que vous demeuriez en ces peines d'esprit, puisque vous n'en voulez pas sortir par la porte du bon conseil» (Esp. de S. Fr. de Sales, t. II, p. 418, édit., in-8. 1840).

### **CHAPITRE III : SIGNES ET OBJETS DU SCRUPULE. - LA CONFESSION. - SA PREMIÈRE QUALITÉ.**

Il y a plusieurs marques auxquelles on reconnaît si une personne est scrupuleuse : voici les principales.

1° Être facile à douter et à craindre pour des motifs frivoles et sans aucun fondement raisonnable ;

2° Être inconstant dans ces mêmes doutes et ces mêmes craintes et changer sur de légères apparences, tantôt regardant comme illicite ce que d'abord on trouvait licite ; et tantôt jugeant licite ce qui naguère paraissait illicite.

3° Éprouver dans ces doutes et ces hésitations, des inquiétudes, des agitations, des angoisses et des troubles. Bien que les remords qui viennent de Dieu, blessent le cœur, ils ne le jettent ni dans les ténèbres ni dans l'anxiété.

4° Si la personne interrogée sur l'objet de ses doutes, répond qu'il n'y a pas de péché, et qu'ensuite elle craigne pour elle-même et n'ose pas se risquer à agir.

5° Si la personne se montre obstinée dans son jugement, et ne s'en repose ni sur l'avis de personnes éclairées, ni même de son confesseur ; et qu'après avoir consulté tantôt les uns tantôt les autres, elle finit par s'en rapporter à son propre jugement.

Cette dernière marque est surtout caractéristique. Saint François de Sales avait coutume de dire que les scrupules avaient leur racine dans le plus fin orgueil. Il l'appelait fin, et même l'élixir de l'orgueil, parce qu'il était si délié et si subtil qu'il trompait celui-là même qui en était entaché.

«Selon l'avis du bienheureux François, voyez comment cela se fait dans les scrupules. C'est que celui qui est rongé de cette vermine, que l'on a tant de peine à faire mourir, ou exterminer d'un cœur, qui en est une fois assailli et infecté, ne sçauroit se résoudre à acquiescer au jugement de ceux qui sont prudents en la parole mystique, voulant toujours que son opinion prévale et surnage sur celle des plus habiles ; que s'il voulait se soumettre et renoncer à son propre avis, il seroit aussi tost query.

«Si le texte des divins oracles nous apprend que la désobéissance est un crime semblable à l'idolâtrie et au sortilège, que dirons-nous de celle des scrupuleux qui sont idolâtres de leurs propres sentiments, et tellement charmez de leurs propres opinions, qu'ils demeurent affermis dans leur mauvais propos, quelques remontrances qu'on leur fasse ?

«Quand on leur dit que leurs craintes sont vaines et mal fondées, ils s'imaginent qu'on les flatte, qu'on ne les entend pas bien, qu'ils ne s'expliquent pas assez : bref ils ne sont jamais contents. Dieu vous préserve de ce fâcheux mal que j'ai coutume d'appeler la fièvre quarte ou les pâles couleurs de l'esprit» (Esprit, t. 1, p. 217).

La confession et la communion sont pour le scrupuleux le principal sujet de ses inquiétudes et de ses tourments. Sur ce double point rien n'est plus propre à le rassurer que les solides et consolantes doctrines des grands maîtres de la vie spirituelle. Ames scrupuleuses et timorées recevez-les avec confiance et la guérison sera la récompense de votre fidélité.

Quant à la confession, saint Alphonse commence par rappeler le dogme catholique et les conditions nécessaires, pour recevoir dignement le sacrement de pénitence. La rémission des péchés, une augmentation de grâce pour ne les plus commettre, la paix de l'âme et l'énergie du bien : tels sont les précieux effets de la confession. Pour les produire elle doit avoir trois qualités l'intégrité, la contrition, la sincérité.

En premier lieu l'intégrité. Elle consiste dans la connaissance de toutes les fautes mortelles non confessées, ou mal confessées. Comme on voit, l'intégrité suppose l'examen de conscience. «Celui, continue Saint Alphonse, qui a l'habitude de fréquenter les sacrements, ne doit pas se casser la tête pour rechercher les minuties des péchés véniels. J'aimerais mieux qu'on s'examinât sur les causes des attachements et des tiédeurs. Je dis cela pour ces personnes qui vont au confessionnal, la tête pleine de ce qu'elles ont vu ou entendu et qui chantent toujours la même chanson, accusant les mêmes défauts sans douleur et sans ferme propos de s'en corriger.

Au reste, pour les âmes timorées, qui se confessent souvent, et qui se gardent des péchés véniels de propos délibéré, l'examen ne demande pas beaucoup de temps. S'il s'agit de fautes graves, elles n'ont pas besoin de scruter leur conscience, parce que, dans le cas où il y en aurait quelqu'une, elle se ferait d'elle-même suffisamment connaître. Il en est ainsi des péchés véniels pleinement volontaires : l'aiguillon du remords ne permettrait pas de les oublier.

De plus, on n'est pas obligé de confesser tous les péchés véniels, qui sont sur la conscience. Par conséquent, on n'est pas tenu d'en faire une exacte recherche et moins encore du nombre, des circonstances, du comment et du pourquoi ils ont été commis.

C'est assez de dire ceux qui font le plus de peine et qui sont un obstacle à la perfection. Et quand il n'y pas actuellement une matière certaine pour l'absolution, on doit accuser quelque péché de la vie passée, qui porte le plus à la contrition : Par exemple : «Je m'accuse en particulier de toutes les fautes de ma vie passée contre la charité, la pureté ou l'obéissance»<sup>1</sup>.

Combien est consolant ce qu'écrivait à ce propos saint François de Sales ? Ne vous inquiétez nullement, si vous ne vous souvenez pas de toutes vos petites chutes, pour vous en confesser ; parce que, comme vous tombez souvent sans vous en apercevoir ; ainsi, vous vous relevez souvent sans vous en apercevoir. Il voulait dire qu'on se relève ainsi par les actes d'amour ou autres bonnes œuvres, que les âmes dévotes ont coutume de faire.

#### CHAPITRE IV : SECONDE QUALITÉ DE LA CONFESSION. - LA CONTRITION.

La contrition, accompagnée du ferme propos. - Cette condition est essentielle pour obtenir le pardon des péchés. Les meilleures confessions ne sont pas les plus longues, mais les plus douloureuses. La preuve d'une bonne confession, dit saint Grégoire, ne consiste pas dans le grand nombre des paroles du pénitent, mais dans le repentir qu'il témoigne. Au reste, les personnes qui se confessent souvent, et qui ont horreur même des péchés véniels, doivent bannir tout doute si elles ont ou non la vraie contrition.

Il en est qui se tourmentent parce qu'elles ne la sentent pas. Elles voudraient, toutes les fois qu'elles se confessent, avoir des larmes dans les yeux et des tendresses dans le cœur ; puis, malgré tous leurs efforts, ne pouvant les obtenir, elles sont toujours inquiètes au sujet de leurs confessions.

Mais elles doivent se bien persuader que la vraie contrition n'est pas dans le sentiment, mais dans la volonté. Tout le mérite des vertus, réside dans la volonté. De là vient ce qu'écrivait Gerson en parlant de la foi : «Quelquefois, dit-il, celui qui désire croire, a plus de mérite que celui qui croit déjà»<sup>2</sup>.

Avant Gerson, saint Thomas, parlant spécialement de la contrition, s'exprime ainsi : «La douleur essentielle et nécessaire pour la confession, c'est le regret du péché commis. Cette douleur ne réside pas dans la partie sensitive, mais dans la volonté. La douleur sensible est un effet de la douleur de la volonté. Cet effet on ne peut pas toujours l'obtenir, parce que la partie inférieure de l'âme, ne suit pas toujours docilement la partie supérieure. Ainsi, toutes les fois donc qu'il y a dans la volonté un repentir souverain du péché, la confession est bonne».

Abstenez-vous donc de vous efforcer d'avoir la contrition sensible. Quand il s'agit des actes intérieurs, vous devez savoir que les meilleurs sont ceux qui se font avec le moins de violence et plus de douceur ; car le Saint-Esprit dispose tout avec suavité et tranquillité<sup>3</sup>. Aussi, le saint pénitent Ezechias, parlant de ses fautes, disait : *J'éprouve une grande douleur, mais je suis en paix*<sup>4</sup>.

Lorsque vous voulez recevoir l'absolution, faites ceci : En vous préparant à la confession commencez par demander à Notre Seigneur et à la Sainte Vierge une vraie douleur de vos péchés ; faites brièvement votre examen, comme il a été dit plus haut ; et pour la contrition il vous suffit de dire : *Mon Dieu, je Vous aime par dessus toute chose ; j'espère par le sang de notre Seigneur, le pardon de tous mes péchés ; je m'en repens de tout mon cœur ; je les déteste plus que toute chose, parce qu'ils Vous ont offensé, Bonté infinie. J'unis ma douleur à celle de Jésus-Christ au jardin des olives. Moyennant votre grâce, je suis résolu à ne plus Vous offenser*<sup>5</sup>.

Toutes les fois que vous aurez voulu dire cela avec une vraie volonté, allez tranquillement recevoir l'absolution, sans crainte et sans scrupule. Pour ôter les inquiétudes au sujet de la contrition, sainte Thérèse donnait un autre signe également certain : «Voyez, disait-elle, si vous avez une sincère résolution de ne plus commettre les fautes que vous confessez ; si vous avez cette sincère résolution, ne doutez nullement d'avoir aussi une vraie contrition».

Afin que la confession soit bonne, cette résolution, ou ce ferme propos doit être ferme, universel et efficace.

1° Il doit être ferme. Quelques-uns disent je ne voudrais plus commettre ce péché ; je ne voudrais plus offenser Dieu, hélas ! ce je voudrais montre que le propos n'est pas ferme. Afin de le rendre ferme, il faut dire avec une volonté résolue : *Je ne veux plus commettre ce péché ; je ne veux plus offenser Dieu de propos délibéré*.

2° Le ferme propos doit être universel, c'est-à-dire que le pénitent doit se proposer d'éviter tous les péchés sans exception. Cela toutefois s'entend des péchés mortels. Quant aux véniels, il suffit pour la validité du sacrement de se repentir d'une seule espèce de péchés véniels, avec la volonté de ne pas y retomber<sup>6</sup>.

Les personnes plus avancées dans la piété, doivent se proposer d'éviter tous les péchés véniels de propos délibéré. Quant aux indélibérés, comme il est impossible de les éviter tous, il suffit d'avoir la volonté de les fuir autant qu'on peut.

3° Le ferme propos doit être efficace. Ainsi, il doit porter le pénitent à prendre les moyens de ne plus commettre les péchés dont il s'accuse, et surtout à fuir les occasions prochaines d'y retomber.

L'occasion prochaine est celle où la personne est souvent tombée dans des péchés graves ; ou dans laquelle la personne elle-même a été, sans juste raison, une occasion de péché pour autrui.

<sup>1</sup> Accuser une de ces fautes dont on est sûr de se repentir, et sans entrer dans aucun détail : cela suffit pour donner une base suffisante à l'absolution et valider la confession qui, autrement, serait nulle par défaut de contrition. J.-Gaume.

<sup>2</sup> *Aliquendo non tam meritorium est credere quam velle credere. De praep. ad miss. cons. 3.*

<sup>3</sup> *Disponit omnia suaveter. Sap. VIII. 1*

<sup>4</sup> *Ecce in pace amaritudo mea amarissima. J. S. XXX VIII*

<sup>5</sup> A la place de cette prière, on peut dire : trois *Ave Maria* et trois actes de contrition. J. Gaume.

<sup>6</sup> Cela soit dit pour les personnes qui n'ont pas de faute grave à déclarer. J. Gaume.

Dans ce cas, il ne suffit pas de se proposer d'éviter le péché, il faut de plus avoir la volonté de fuir l'occasion ; autrement les confessions, eût-on reçu mille absolutions, seront toutes invalides.

La raison en est que refuser d'éloigner l'occasion prochaine de péchés graves, est de soi une faute grave. D'où il suit que recevoir l'absolution sans la volonté d'éloigner l'occasion prochaine, c'est commettre un nouveau péché mortel et un sacrilège. (Theol. moral., lib. VI. n. 454).

### **CHAPITRE V : LA SINCÉRITÉ. - TROISIÈME QUALITÉ DE LA CONFESSION. - RÉPONSE AUX DIFFICULTÉS.**

Les occasions de péché grave sont rares parmi les personnes pieuses. Pour elles, la tentation la plus funeste et la plus fréquente est de cacher leurs péchés en confession. Il arrivera qu'une de ces bonnes âmes tombera malheureusement dans quelque faute grave : voilà aussitôt le démon qui lui ferme la bouche par la honte de s'en confesser.

O Dieu ! combien de bonnes âmes, à cause de cette maudite honte, brûlent et brûleront éternellement dans l'enfer ! Disons mieux, dans le fond de l'enfer ; parce que ces âmes privilégiées, dominées par le respect humain, continueront pendant des mois et des années à faire des confessions et des communions sacrilèges.

On lit dans les chroniques des Carmes déchaussés (t. III. liv. X. c. 34), qu'une jeune personne d'une grande bonté de vie, eut le malheur de commettre un péché déshonnête. Trois fois elle le cacha en confession et trois fois elle communia. Mais après la troisième communion, elle fut frappée de mort subite.

A. cause de sa réputation de sainteté, son corps fut placé à part dans une église des Pères jésuites. A peine les funérailles finies et l'église fermée, le confesseur de cette malheureuse fut conduit par deux anges auprès du cercueil de la défunte.

Il s'ouvrit, elle se leva sur ses genoux, et frappée sur le cou par les anges, elle vomit dans un calice préparé d'avance, les trois hosties sacrilègement reçues et miraculeusement conservées. Ensuite les anges lui ôtèrent l'habit du Carmel et aussitôt la malheureuse prenant un aspect horrible fut emportée par deux démons et disparut.

Comment donc une âme qui a eu l'audace d'offenser gravement la divine Majesté, et qui, à cause de cela mériterait un enfer éternel, joint à une confusion éternelle, peut-elle trouver une excuse devant Dieu pour cacher sa faute en confession par crainte de la courtoise et chétive confusion qu'elle doit éprouver, en s'accusant une seule fois et à un seul prêtre ?

Si elle veut être pardonnée de Dieu et éviter l'enfer, cette confession est cela même qui la dispose à recevoir son pardon. N'est-il pas juste que celui qui méprise Dieu, se confonde et sache s'humilier ?

Telle est la réponse que la pécheresse Adélaïde fit au démon. Touchée de la grâce, elle se convertit et sur-le-champ résolut de faire une bonne confession. Comme elle se rendait au tribunal de la pénitence, le démon lui mit devant les yeux la honte qu'elle éprouverait en accusant tous ses péchés au confesseur, et lui demanda : «Où vas-tu, Adélaïde ? elle répondit avec courage : Vilaine bête, tu me demandes où je vais ? je vais me confondre et toi aussi».

A la honte, le démon ajoute beaucoup de tromperies et de craintes vaines.

*Mais si j'accuse ce péché, le confesseur me grondera.* - Et pourquoi vous gronderait-il ? Dites-moi, si vous étiez. confesseur et qu'il vous vînt une pauvre âme qui vous dévoilât ses misères, dans la confiance que vous la relèverez de sa chute, la gronderiez-vous ?

Comment donc pouvez-vous penser que le confesseur, obligé par son ministère à user de la plus grande charité envers le pénitent, vous grondera, vous mortifiera, si vous lui dites votre péché ? Mensonge.

*Mais, du moins, mon confesseur se scandalisera et je perdrai pour toujours son estime.* - Mensonge ! votre confesseur ne sera pas scandalisé, mais édifié en vous voyant si bien disposée à lui dire vos fautes, malgré la honte que vous éprouverez. Et puis est-ce que le confesseur n'a pas entendu, en confessant d'autres personnes, bien des péchés comme les vôtres, et peut-être plus graves ?

Oh ! plutôt à Dieu que vous aviez été seul à L'offenser ! Il n'est pas vrai non plus qu'il cessera de vous estimer ; au contraire, il vous estimera davantage, et vous aidera avec plus de zèle, en voyant la confiance avec laquelle vous lui dévoilez vos misères, et l'action de la grâce qui travaille votre cœur.

*Je veux bien me confesser, mais quand viendra un confesseur extraordinaire.* - Hélas que dites-vous ? Et en attendant vous voulez vivre dans l'inimitié de Dieu ; en danger de vous perdre pour toujours, et dans un enfer de remords, qui vous déchirent l'âme et ne vous laisseront de repos ni jour ni nuit ! Et tout cela pour ne pas dire cette seule parole au confesseur : Mon père, j'ai eu le malheur de tomber dans une faute grave ; mais pour autant je ne veux pas me désespérer !

Vous dites : je me confesserai à un confesseur extraordinaire. Jusque-là, vous voulez donc ajouter au péché commis plusieurs sacrilèges ? Savez-vous quel crime horrible est un sacrilège ? Ainsi, le remède que votre Sauveur vous a préparé avec Son Sang dans le Sacrement de Pénitence, vous voulez qu'il devienne pour votre âme un poison de mort éternelle !

*Mais je me confesserai plus tard.* - Et si vous êtes frappé de mort subite : de cette mort si fréquente aujourd'hui, que presque chaque jour, on entend parler de personnes mortes subitement : qu'en sera-t-il de vous pendant toute l'éternité ?

### **CHAPITRE VI : RÉPONSE AUX DIFFICULTÉS (SUITE).**

*Mais je n'ai pas de confiance en mon confesseur.* - Allez à un autre et faites-le sans scrupule. Les confesseurs sont faits pour les âmes et non les âmes pour les confesseurs. «Je vous l'ay dit en présence et vous le redis encore eu absence par, cet écrit : le scrupule des scrupules est de n'oser changer de confesseur, Et quiconque vous en fera scrupule méritera d'être quitté comme un scrupuleux. La vertu comme la vérité se trouve toujours, au milieu de deux extrêmes blâmables.

«Changer, à tout propos de confesseur et n'oser jamais en changer, laisser la confession plus tost que de se confesser à un autre qu'à son confesseur ordinaire, sont deux extrêmes répréhensibles. La première a quelque chose de volage ; l'autre, de pusillanime. Et si vous me demandez quelle est la plus évitable et incommode, je diray que c'est la se-

conde, d'autant qu'elle me semble tenir de la bassesse d'esprit, de la crainte humaine, de l'attache à la créature, et de l'esprit d'esclavage tout à fait contraire à celui de Dieu, qui ne réside que là où est la sainte liberté.

«Ceux qui donnent le conseil de ne jamais changer de confesseur ; sont possible ceux qui le pratiquent le moins ; et le confesseur qui trouve mauvais que l'on aille à d'autres qu'à luy, ne doit pas seulement estre quitté, mais évité comme un escueil de la sainte liberté d'esprit, de laquelle nous devons estre jaloux comme d'un des riches présens que nous ayons reçus de Jésus-Christ.

«Je ne vous dis rien que je ne sache estre conforme au sentiment de notre bienheureux Père, et que je n'aye appris de luy. Et pour vous faire voir que je ne suis pas seul à qui il a tenu ce langage, voyez ce qu'il escrit à une supérieure de la Visitation : «On ne doit a pas estre variable à vouloir changer, sans grande raison, de confesseur ; mais on ne doit pas aussi estre tout à fait invariable, y pouvant subvenir des causes légitimes de changement» (Epit. liv. III, ep. 54 ; Esprit de S. Fr. de Sales, t. III, p. 385 id. in-8).

Mais enfin, supposez que vous ne puissiez vous adresser à un autre confesseur, pour lui avouer votre péché, dites-moi : Si vous aviez une plaie qui pourrait vous conduire à la mort, à moins d'être soigné immédiatement, n'appelleriez-vous pas sur-le-champ le médecin, malgré la grande confusion que vous auriez à souffrir ? et pour guérir votre âme blessée à mort, et vous préserver de l'enfer, vous n'osez pas vous ouvrir à votre père spirituel ?

De grâce prenez courage et triomphez généreusement de cette honte que le démon vous fait paraître si grande. A peine aurez-vous commencé à vous ouvrir que toutes vos vaines frayeurs s'évanouiront. Sachez bien qu'après la confession, vous serez plus contente d'avoir accusé vos fautes, que si vous étiez devenue reine de toute la terre. Recommandez-vous à la très sainte Vierge ; elle vous aidera à surmonter toute répugnance.

Si vous n'avez pas le courage de confesser votre péché, tout en commençant, faites ce que je vais vous dire : dites au confesseur : Mon père aidez-moi ; j'ai un péché que je n'ose pas confesser. Le confesseur trouvera bien le moyen de chasser de sa tanière la bête féroce qui vous dévore : et cela sans grande peine de votre part, puisqu'il vous suffira de répondre oui ou non.

Voici un autre moyen : Si vous ne voulez pas dire de bouche votre péché, écrivez-le, sur un papier, donnez-le au confesseur, et puis dites : Je m'accuse du péché que vous avez lu. Et voilà l'enfer éternel et l'enfer temporel disparus et la grâce de Dieu recouvrée et avec la grâce la paix de la conscience.

Sachez que plus sera grande la violence que vous vous serez faite pour vous vaincre, plus grande sera la tendresse avec laquelle Dieu vous pressera sur Son cœur. Le père. Seigneri, le jeune, rapporte qu'une religieuse fit tant d'efforts pour se confesser de certains péchés commis dans sa petite enfance, qu'en les accusant elle s'évanouit.

Mais en récompense, de la violence qu'elle s'était faite, Notre-Seigneur lui donna tant de componction et tant d'amour qu'à partir de ce moment elle s'adonna à la perfection, fit de grandes pénitences et mourut en odeur de sainteté.

Toutefois, je ne veux pas que ce qui vient d'être dit serve à vous inquiéter, cela regarde seulement ceux qui auraient sur la conscience quelques péchés graves et certains que la honte les empêcherait de confesser.

Au reste, quant aux doutes que vous avez peut-être sur les péchés passés ou sur des confessions mal faites, si vous voulez les manifester à votre confesseur pour votre tranquillité, vous ferez bien.

J'excepte le cas, où vous seriez d'une conscience scrupuleuse, parce qu'il ne faut pas conseiller aux scrupuleux de se confesser de leurs doutes, comme nous le montrerons plus tard. Néanmoins, il est bon que vous connaissiez certaines doctrines approuvées par les théologiens et qui peuvent vous délivrer de beaucoup d'angoisses et vous mettre en paix. Nous les exposerons dans le chapitre suivant.

## CHAPITRE VII : DOCTRINES RASSURANTES.

En premier lieu, c'est le sentiment solide et très probable des docteurs, qu'on n'est point obligé de confesser les péchés graves douteux, quand on doute de la pleine advertance ou du consentement parfait et délibéré. Seulement ils avertissent, que, à l'article de la mort, il y a obligation ou de faire l'acte de contrition, au cas où le péché douteux aurait été vraiment grave ; ou de recevoir le Sacrement de pénitence, sans toutefois être obligé de confesser le péché douteux.

Il suffit de donner à l'absolution une autre matière certaine, ne fut-ce que des péchés véniels. Cela toutefois s'entend du cas où la personne, après avoir commis ce péché douteux, n'aurait encore reçu aucune absolution sacramentelle.

En outre, de très graves théologiens disent avec beaucoup de raison, que les personnes, qui pendant longtemps ont mené une vie vraiment chrétienne, si elles doutent d'avoir, ou non commis quelque faute grave, peuvent être certaines de n'avoir pas perdu la grâce de Dieu.

En effet, il est moralement impossible qu'une volonté confirmée dans de bonnes résolutions, change subitement et consente à un péché mortel sans le connaître clairement. Le péché mortel est un monstre si horrible, qu'il ne peut entrer sans être aperçu, dans une âme dont la porte lui a été longtemps fermée. Nous l'avons pleinement établi dans notre Théologie Morale<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici quelques paroles du saint docteur :

«Scrupulosi omnino eximi debent ab obligatione confitendi peccata dubia ; ipsi enim tantum confitendi tenentur *certa* mortalia, et de quibus *certe* nunquam sint confessi.

Item eximi debent ab obligatione confitendi peccata mortalia dubia ii qui sunt timoratæ conscientia, et non solent deliberate lethaliter peccare. Hi enim in dubio rationabiliter, imoraliter certo credere possunt non consensisse, quia præsumptio sumitur ex communiter contingentibus.

«Si vir probatae pietatis anxius sit, an consenserit delectationi venereæ ; moraliter certus esse debet non consensisse ; quia moraliter fieri nequit, ut voluntas tam firma in bono proposito mutetur, quin dilucide advertat.

«Si quis ex prava consuetudine in plura peccata lapsus fuerit, et postea sit vere conversus per constantem vitæ integritatem, si tunc dubitet an omiserit in confessione generali vel particulari, facta cum debita diligentia, aliquod peccatum vel circumstantiam, confessarius prohibeat illi ne recogitat quidem de præterita vita, sed potius imponat, ut piis meditationibus tempus impendat».

En second lieu, quand le péché mortel aurait été certainement commis et qu'on doute s'il a été confessé : que faire ? Si le doute est négatif, comme disent les docteurs, c'est-à-dire, s'il n'y a pas de raison de croire que le péché a été confessé, dans ce cas il faut certainement le confesser. Mais quand il y a une raison ou présomption fondée, qu'il a été une fois accusé, c'est le sentiment commun qu'il n'y a plus obligation de le confesser.

De là, le commun des docteurs concluent que celui qui a fait ses confessions générales ou particulières avec la diligence convenable, s'il doute d'avoir oublié quelque péché ou quelque circonstance, n'est pas tenu de s'en accuser ; car il peut croire prudemment s'en être confessé comme il devait.

Peu importe que cette personne éprouve une grande répugnance à déclarer ce doute qui la tourmente, et qu'elle dise : mais si j'étais obligée de dire une pareille chose, j'aurais grande honte, je lui réponds : Que vous auriez honte à la dire : qu'est-ce que cela fait ? Puisque vous n'y n'êtes pas obligée ; ne vous inquiétez pas.

Faire connaître certaines actions naturelles qui regardent notre personne, inspire de la confusion ; mais pour cela on n'est pas obligé de les dire. S'agit-il, par exemple, de certaines légèretés ou immodesties commises dans l'enfance, mais sans connaissance de leur malice ? on n'est pas obligé de les confesser.

Penser qu'elles ont été faites en cachette n'est pas une preuve certaine de leur malice. Les enfants accomplissent en cachette certains actes naturels qui ne sont pas des péchés. Ainsi, de toutes ces choses nous ne sommes pas obligés de nous confesser en particulier, si ce n'est lorsque nous nous souvenons de les avoir commises avec la conscience de la gravité de la faute ou du moins dans le doute qu'elle étaient des fautes graves.

Il suffit de dire intérieurement : Seigneur, si je savais vraiment que je suis obligé de m'en confesser, je le ferais sur-le-champ quoiqu'il pût m'en coûter.

Cela soit dit pour soulager quelque bonne âme qui se sent très tourmentée par la crainte de n'avoir pas su bien expliquer tous ses doutes au confesseur. Du reste, il est bien que chacun fasse connaître à son directeur ces doutes qui l'inquiètent, au moins pour s'humilier.

Il faut excepter les scrupuleux, parce qu'ils ne doivent pas en parler, comme nous l'expliquerons plus loin. J'aimerais bien mieux que chaque pénitent ou pénitente exposât à son confesseur ses passions, ses attaches, et les causes de ses tentations, afin qu'il pût en couper les racines. Autrement, les tentations ne cesseront jamais, avec grand danger d'y consentir, si on n'en retranche pas la cause, lorsqu'elle peut l'être.

#### **CHAPITRE VIII : DOCTRINES RASSURANTES (SUITE).**

Avec les doutes inquiétants, il sera utile à plusieurs, pour s'humilier, de découvrir au père spirituel, les tentations qui nous humilient le plus, telles en particulier que les pensées contre la chasteté, bien qu'elles aient été repoussées.

Saint-Philippe de Néri disait : La tentation découverte est à moitié vaincue. Le démon est un esprit de ténèbres, quand on le met au jour il prend la fuite. J'ai dit à plusieurs, parce qu'il y a d'autres âmes d'une vertu éprouvée, et qui sont trop timides sur ce point, craignant toujours d'avoir consenti. A celles-là il sera quelque fois utile de leur défendre de se confesser sur cette matière, quand elles ne sont pas certaines d'avoir péché.

La raison en est, comme nous le dirons ailleurs, qu'en réfléchissant pour s'assurer si elles ont ou non consenti, et sur la manière d'expliquer la tentation au confesseur, l'imagination se frappe de plus en plus des honteux objets présentés à l'esprit. Ainsi les inquiétudes ne feront qu'augmenter et avec elles les craintes d'avoir consenti. Mais c'est assez sur ce point.

Obéissez à votre confesseur et faites ce qu'il vous dira. Ce que je vous recommande, ma chère âme, c'est d'être sincère avec votre confesseur et fidèle à lui découvrir toutes les cachettes de votre conscience, en lui disant les choses comme elles sont. Par exemple, quand il y a eu action, il ne suffit pas de dire seulement que vous avez eu de mauvaises pensées.

Obéissez donc à votre confesseur et soyez certaine de ne pas vous égarer en obéissant. Ainsi ont fait les saints. Bien souvent, comme on le voit dans leur vie, ils ont vécu dans les perplexités et dans la crainte d'offenser Dieu. Sainte Catherine de Bologne était martyrisée par les scrupules. Néanmoins, elle obéissait aveuglement à son confesseur.

Quelquefois elle craignait de s'approcher de la sainte Table. Mais à un simple signe de son père spirituel, elle se levait sur-le-champ et malgré toutes ses frayeurs, elle allait communier. Son obéissance fut récompensée. Un jour Notre-Seigneur lui apparut et pour l'encourager de plus en plus à obéir, il lui dit : Réjouissez-vous, parce qu'en obéissant comme vous faites, vous Me procurez une grande joie.

Une autre fois le même Sauveur apparut à la bienheureuse Stéphanie Sonziano, dominicaine, et lui dit : Puisque vous avez remis votre volonté entre les mains de votre confesseur, qui me représente, demandez-moi telle grâce qu'il vous plaira, Je vous l'accorderai. Elle répondit : Seigneur, je ne veux rien que Vous.

Saint Antonin archevêque de Florence rapporte qu'un disciple de saint Bernard était tombé dans un tel état de scrupule qu'il n'osait plus dire la messe. N'y tenant plus, il alla consulter son saint et illustre maître. Pour toute réponse, saint Bernard lui dit, sans lui donner aucune explication : Allez dire la messe, je prends tout sur moi. Le religieux obéit, et fut guéri.

N'allez pas dire : Si j'avais saint Bernard pour confesseur, moi aussi j'obéirais à l'aveugle ; mais mon confesseur n'est pas saint Bernard. Non, il n'est pas saint Bernard, je le dis comme vous ; mais il est plus que saint Bernard, parce qu'il tient la place de Dieu.

Ecoutez ce que vous dit Gerson : «En parlant ainsi vous vous trompez. Vous ne Vous êtes pas remise entre les mains d'un homme, parce qu'il est saint ou savant, mais parce qu'il vous a été donné de Dieu pour vous conduire» (Tract. de

præp. ad miss). Ainsi obéissez à votre confesseur, non comme à un homme, mais comme à Dieu, et vous ne pourrez vous égarer.

Au commencement de sa conversion, saint Ignace se vit tellement environné de ténèbres et assailli de scrupules, qu'il ne trouvait plus de repos. Mais, comme il avait foi aux paroles du Sauveur : Celui qui vous écoute M'écoute, il dit avec une grande confiance : «Seigneur, montrez-moi la voie que je dois suivre ; quand Vous me donneriez un petit chien pour me conduire, je Vous promets de le suivre fidèlement».

Parce que le saint fut religieusement fidèle à ses directeurs, non seulement il fut délivré de ses scrupules, mais encore il devint pour les autres un excellent maître.

Si au jour du jugement Notre-Seigneur vous demande compte de ce que vous aurez fait par obéissance, préparez-vous à lui répondre : Seigneur, je l'ai fait pour obéir à Votre ministre, comme Vous l'avez ordonné, dites lui cela, et n'ayez pas peur, d'être condamnée. «Quand par hasard, écrit le père Alvary, le confesseur se tromperait, le pénitent ne se trompe pas en obéissant, mais il est en sûreté» (Lib. 1. p. III, c. 12).

Eh quoi ! Pour être tranquille, êtes vous obligée d'examiner si le confesseur est ou non suffisamment savant ? Il suffit qu'il soit légitimement approuvé par son évêque, comme vous devez le supposer. Alors il tient à votre égard la place de Dieu, et vous ne pouvez vous égarer en lui obéissant.

Mais, dites-vous, je ne suis pas scrupuleuse ; mes inquiétudes ne sont pas des craintes vaines ; elles sont fondées. Je réponds : il n'y a pas un fou, qui se croie fou. Sa folie consiste précisément à être fou, sans le connaître. Je vous dis la même chose.

Au jugement de votre directeur, vous êtes scrupuleuse, parce que vous ne connaissez pas l'inanité de vos scrupules. Si vous saviez qu'ils sont de vaines appréhensions, vous n'en tiendriez aucun compte et vous ne seriez pas scrupuleuse. Ainsi, tranquillisez-vous, et obéissez à ce que vous dit votre confesseur, qui connaît bien votre conscience.

Malgré ces excellentes raisons, les scrupuleux ne sont pas à bout de faux-fuyants, pour se soustraire à l'obéissance, nous allons les examiner.

### CHAPITRE IX : CONTINUATION DU PRÉCÉDENT.

Je vous entends répliquer : *Ce n'est pas la faute de mon confesseur, c'est la mienne : Je ne sais pas m'expliquer ; et mon confesseur ne peut pas connaître le misérable état de mon âme.* - Très bien ; mais vous qui vous faites tant de scrupules pour rien, vous ne vous en faites point de traiter votre père spirituel d'ignorant ou de sacrilège.

Je m'explique : Quand vous vous êtes confessée de vos doutes, et en matière grave comme vous dites, le confesseur était obligé de vous faire les questions nécessaires pour régler son jugement sur vos doutes. Si donc, sans juste raison et sans vous comprendre, ainsi que vous le pensez, il vous a ordonné de n'en tenir aucun compte comme étant de vains scrupules, il a dû le faire par ignorance ou par malice.

Il en résulte qu'en vous défiant de son conseil, par crainte qu'il ne vous ait pas comprise, vous l'accusez, comme j'ai dit, d'être un ignorant ou un sacrilège : et d'une si grande témérité vous ne vous faites aucun scrupule ? A toutes ces personnes scrupuleuses qui se permettent de juger les jugements du confesseur, il faudrait faire la réponse du savant Monseigneur Sperelli, évêque de Gubbio.

Une religieuse scrupuleuse se permit de lui dénoncer son confesseur. comme hérétique, parce qu'il lui avait dit que ses péchés n'étaient pas des péchés. «Dites-moi, ma révérende, lui répondit le prélat, dans quelle université avez-vous étudié la théologie, pour en savoir plus que votre confesseur ? Occupez-vous à filer et ne donnez plus audience à vos idées saugrenues».

Je ne veux pas vous tenir le même langage ; mais je vous dis de vous reposer sur ce que vous dit votre père spirituel. Il suffit que vous lui ayez une fois exposé vos doutes ; car sa parole demeure et vous dit toujours : «C'est assez ; je ne veux rien entendre de plus, obéissez et allez communier».

Vous devez donc lui obéir sans penser à autre chose, et croire qu'il vous a suffisamment comprise. Vous ne devez plus avoir de doutes sur ses conseils ; mais vous devez lui obéir à l'aveugle, sans répliquer et sans vouloir savoir le pourquoi, vous remettant en tout à sa conduite. Autrement, si vous voulez examiner les raisons de ce qu'il vous dit, vous vous embrouillerez de plus en plus et vous retombez dans vos inquiétudes.

Je le répète : obéissez aveuglement, les scrupules sont une poix : plus on la manie, plus elle colle ; plus vous réfléchissez, plus vous vous enveloppez de ténèbres. Ayez toujours devant les yeux cette belle maxime de saint François de Sales : «Il suffit de savoir de son père spirituel qu'on marche bien, sans en chercher la cause» (dans sa vie, vers la fin). Et cette autre : On ne s'est jamais perdu en obéissant. En un mot, ne perdez jamais de vue cette règle certaine : Qui obéit au confesseur, obéit à Dieu.

Oui, dites-vous, mais si je me damne en obéissant qui me retirera de l'enfer ? - Ce que vous dites est impossible ; puisqu'il est impossible que l'obéissance étant le chemin du paradis, devienne pour vous la route de l'enfer.

Mais venons à la pratique. Ordinairement deux choses tourmentent les scrupuleux : pour le passé, ils croient ne s'être jamais bien confessés, et pour le présent, ils craignent de pécher en tout ce qu'ils font..

Quant au passé, les âmes scrupuleuses, ne voudraient faire autre chose que de répéter des confessions générales, espérant par ce moyen calmer leurs inquiétudes. Mais, que font-elles ? Elles vont de mal en pis, leurs confessions ne servent qu'à éveiller de nouvelles appréhensions et de nouveaux scrupules ou d'avoir oublié des péchés ou de ne s'être pas suffisamment expliquées. D'où il arrive que plus elles multiplient leurs confessions, plus elles augmentent leurs tourments<sup>1</sup>.

Il n'y a aucun doute : La confession générale est très utile à celui qui ne l'a pas encore faite.

---

<sup>1</sup> De là ce mot de saint Philippe de Néri, le grand confesseur de Rome : «Plus on balaye une chambre, plus on y fait lever de poussière». J. Gaume.



Elle est utile, pour humilier l'âme à la vue des fautes de sa vie passée, qui lui sont toutes ensemble remises sous les yeux.

Elle est utile, pour inspirer une plus grande douleur des ingratitude dont on a payé les bontés de Dieu, et faire prendre de meilleures résolutions pour l'avenir ; enfin, elle est utile pour faire mieux connaître au confesseur l'état de la conscience du pénitent, les vertus qui lui manquent, les passions et les vices auxquels il est le plus enclin, et ainsi le mettre en état d'appliquer les remèdes et de donner des conseils avec plus de prudence.

Mais quand on a déjà fait une confession générale, il ne sert de rien de la recommencer. Si plus tard, il survient quelque doute, ordinairement parlant et surtout si la personne ne se souvient pas d'avoir jamais rien caché dans ses confessions, elle n'est plus obligée de s'accuser d'aucune chose, si elle ne sait pas avec certitude que cette chose a été pour elle une faute grave, et de plus, si elle n'est pas certaine de ne l'avoir jamais déclarée en confession.

*Mais si mon péché a été vraiment grave et que je ne l'aie pas confessé, me sauverai-je ?* - Oui, vous vous sauverez. Tous les docteurs, avec saint Thomas (Suppl. 3, p. 9.10, a 5), enseignent que si après une prudente recherche, on oublie de s'accuser de quelque péché mortel, ce péché est remis indirectement. Il est vrai, lorsque le pénitent se souvient ou doute avec fondement de ne l'avoir jamais confessé, il est obligé de le dire, mais s'il peut juger prudemment, comme nous l'avons déjà dit, qu'il l'a déclaré dans ses confessions passées, il n'est pas obligé de l'accuser.

Je dis qu'il n'est pas obligé de l'accuser, et cela regarde tous les pénitents. Mais l'arme scrupuleuse est de plus obligée de ne pas le dire, à moins, comme parlent les docteurs, qu'elle ne puisse faire serment que ce fut certainement un péché mortel, et qu'elle ne l'a jamais déclaré dans aucune confession. La raison en est que pour une conscience scrupuleuse, répéter les choses de la vie passée, peut être une occasion de ruine et de désespoir.

Quand la pénitente se trouve très troublée et très incertaine si elle peut ou non faire serment, dans ce cas le confesseur peut la délivrer entièrement de l'obligation de confesser les fautes de sa vie passée. En présence d'un si grand danger, cesse l'obligation de faire la confession entière, puisque d'autres inconvénients moins graves dispensent de l'intégrité matérielle, comme l'enseignent communément les théologiens. Ainsi, pour conclure sur ce point, les personnes scrupuleuses doivent comprendre que la confession générale, utile à d'autres, leur serait à elles dangereuse et nuisible. C'est pourquoi les bons directeurs ne leur permettent jamais de parler des choses passées. Pour elles le remède n'est pas de parler, mais de se taire et d'obéir. Il ne faut donc jamais les écouter quand elles veulent parler, si une fois on le leur permet, elles seront toujours inquiètes, quand on ne le leur permettra pas.

## CHAPITRE X : ENCORE LA CONFESSION.

Dans le chapitre précédent nous avons dit tout ce qui regarde la confession générale. Quant aux confessions ordinaires, je parle des personnes pieuses qui tendent à la perfection et qui communient souvent, il n'est pas nécessaire qu'elles se confessent toutes les fois qu'elles communient. C'est assez qu'elles reçoivent l'absolution une ou deux fois la semaine. Bien plus, lorsqu'elles tomberaient dans quelque péché véniel de propos délibéré, en ce cas-là même, dit saint François de Sales, il ne faut pas s'abstenir de la communion, si on n'a pas la facilité de se confesser : attendu que pour la rémission des fautes légères il y a, comme l'enseigne le Concile de Trente, d'autres moyens de les effacer, en dehors de la confession : par exemple des actes de contrition ou d'amour de Dieu.

A ce sujet, j'ai lu qu'un jour saint Mathilde, n'ayant pas la commodité de se confesser de certaines négligences, elle fit un acte de contrition et communia. De retour de la Sainte-Table, Notre Seigneur daigna lui parler, et lui dit qu'elle avait bien fait.

Un savant confesseur disait que parfois, lorsque par hasard on avait commis quelque péché véniel, la communion était plus fructueuse sans l'absolution qu'avec l'absolution. La raison qu'il en donnait, était que la personne multiplie tant d'actes de contrition pour cette faute, qu'elle communie avec de bien meilleures dispositions et plus d'humilité.

Parlons maintenant de ceux qui s'imaginent de pécher en tout ce qu'ils font, ou qui craignent de consentir à toutes les mauvaises pensées qui naissent dans leur esprit. Ces âmes timorées doivent savoir deux choses :

La première que, autre est la sensation, autre le consentement. Tous les mouvements des sens, qui se produisent naturellement, ne sont jamais des péchés, quand la volonté les repousse. La personne ne doit pas se faire scrupule d'y avoir donné lieu, lorsqu'elle l'a fait en vue d'une utilité spirituelle ou corporelle.

La seconde, que pour commettre un péché mortel, il faut non seulement la pleine advertance de l'esprit, mais encore le plein consentement de la volonté, si l'un ou l'autre manque, il n'y a pas de péché mortel. Dans le doute, ainsi que nous l'avons dit, les personnes timorées, et surtout les scrupuleuses, doivent être certaines de n'avoir pas péché grièvement, toutes les fois qu'elles ne peuvent pas l'affirmer.

Ici, il est bon d'avertir, que certaines âmes très timides, et qui doutent toujours d'avoir consenti à de mauvaises pensées, font quelquefois mieux de ne s'accuser d'aucune tentation en particulier, par exemple, de haine, d'incrédulité, d'impureté. La raison en est, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'en s'examinant si elles ont ou non donné un consentement délibéré, et sur la manière de s'expliquer, plus elles ravivent l'image de ces objets, et plus elles s'inquiètent par la crainte d'y avoir donné un nouveau consentement,

Aux âmes de ce caractère, il faut ordonner de s'accuser de semblables pensées, seulement, d'une manière générale, en disant : Je m'accuse de toutes mes négligences à repousser les mauvaises pensées : et rien de plus.

Les âmes scrupuleuses jouissent de deux privilèges qui leur sont accordés par le commun des docteurs (saint Antonin, Navarre, Suarez et beaucoup d'autres). Le premier, qu'elles ne pèchent point en agissant avec la crainte du scrupule, toutes les fois qu'elles agissent par obéissance. Et il n'est pas nécessaire que chaque fois elles se rappellent qu'elles agissent bien, en pensant à l'obéissance qui les oblige. Pour les exempter de toute faute, il suffit d'un jugement virtuel : c'est-à-dire qu'elles agissent en vertu d'un jugement déjà formé, qui leur défend de tenir aucun compte de semblables craintes.

Ceci n'est point agir avec le doute pratique. Autre chose est d'agir avec le doute pratique de pécher ; autre chose est d'agir avec la crainte de pécher. Gerson enseigne avec raison que lorsque le doute est pratique, il n'est pas permis d'agir, si le doute naît d'une conscience formée. La conscience est telle, lorsque tout considéré la personne juge que, ce doute subsistant, elle ne peut agir sans péché. Mais, quand l'esprit est perplexe, et oscille entre ses doutes, ne sachant à quoi s'en tenir ; et que néanmoins l'âme est disposée à faire ce qui plaît à Dieu, dans ce cas, dit Gerson, le doute n'est point pratique. C'est une crainte vaine et un scrupule qu'il faut mépriser (*Tract. de consc. et scrup.*).

Ainsi, lorsque la personne est dans la ferme volonté de ne vouloir pas offenser Dieu, et qu'elle agit en vertu de l'obéissance qui l'oblige à passer par-dessus ses scrupules, elle ne pèche point, agit-elle même avec crainte, et sans penser actuellement aux ordres de son directeur.

## CHAPITRE XI : OBÉISSANCE AU CONFESSEUR

Le second privilège des scrupuleux est, qu'après avoir agi, ils doivent croire qu'ils n'ont consenti à aucune tentation, à moins qu'ils ne soient certains d'avoir pleinement connu et voulu la malice du péché. Ainsi, quand ils en doutent, ce doute même est un signe certain, ou que la pleine advertance a manqué, ou le plein consentement...

Si l'un et l'autre avaient existé, les scrupuleux ne douteraient pas du péché, ils en auraient la certitude. Si donc le confesseur leur défend de se confesser de semblables doutes, ils doivent aveuglément lui obéir ; et ils ne doivent pas le quitter, s'il demeure fertile à ne vouloir pas les entendre.

Sur ce point, se trompent grandement les confesseurs qui se prêtent à entendre les doutes des âmes scrupuleuses. En en parlant, celles-ci tournent et retournent leur conscience, s'inquiètent de plus en plus et se rendent de moins, en moins habiles à progresser dans la voie de Dieu. Ce que je viens de dire ne regarde pas tant, les pénitents que les confesseurs, à qui cet avertissement est utile pour bien régler leur propre conscience. Quant aux pénitents, ils n'ont qu'une chose à faire : soumettre leur jugement au père spirituel et lui obéir en tout.

Néanmoins, je l'ai dit, dans l'intérêt du scrupuleux. Il faut du moins qu'il sache que si le confesseur lui défend de s'accuser de certaines matières et d'en parler, à moins d'être certain d'avoir commis une faute grave ou si, après l'avoir écouté, il l'envoie communier sans absolution, il ne doit pas se mettre à discuter avec son père spirituel, et à faire le docteur : il doit obéir les yeux fermés, sans chercher les raisons de ce qui lui est commandé.

Mais voici une âme scrupuleuse qui dit : Pour moi, je veux agir avec la certitude de ne pas déplaire à Dieu. Je vous répons que la plus grande assurance que vous puissiez avoir, c'est d'obéir à votre confesseur, en méprisant le scrupule, malgré la crainte qui vous tourmente. Sachez que, même à l'article de la mort, vous êtes obligée d'agir ainsi, pour n'être pas trompée par le démon.

Je répète ce que j'ai déjà dit : Vous devez vous faire scrupule de ne pas vous efforcer de vaincre le scrupule en agissant à l'encontre, selon l'ordre de votre confesseur : cela, dans le cas même où vous seriez persuadée que ce n'est pas un vain scrupule.

La raison est que si vous vous abstenez d'agir par scrupule, vous ne pouvez faire aucun progrès dans la voie de Dieu. De plus, vous vous exposez à perdre l'âme ou la tête. Or, s'exposer à un pareil danger est certainement un péché.

C'est dans ce but que le démon accumule tant de craintes devant les âmes scrupuleuses. Il veut qu'elles tombent dans le relâchement, ou qu'elles deviennent folles, ou du moins ne fassent aucun progrès dans la perfection : vivant dans des angoisses et des troubles continuels, où l'enfer gagne toujours quelque chose. Saint Louis de Gonzague disait : *Le démon trouve toujours à pécher en eau trouble.*

Si donc vous voulez marcher par le bon chemin et avec sécurité, obéissez ponctuellement à tous les ordres et à toutes les règles que vous donne votre directeur. Priez-le, en ce qui regarde votre conduite, de vous prescrire des règles non seulement particulières, mais générales.

Je dis générales, par exemple : que vous marchiez à pieds joints sur le scrupule, sans en tenir aucun compte, toutes les fois que vous ne voyez pas clairement qu'il y a faute grave ;

Ou que vous ne vous confessiez d'aucune chose, à moins que vous ne puissiez faire serment que vous avez certainement commis un péché mortel, et de plus faire serment que vous ne l'avez jamais confessé ;

Ou que vous fassiez la communion, toutes les fois que vous n'êtes pas certaine d'avoir un péché grave sur la conscience ;

Ou que vous ne répétiez jamais vos prières ni en tout ni en partie, si vous n'êtes pas certaine de les avoir oubliées ;

Ou d'autres règles semblables qu'il est d'usage de donner aux âmes scrupuleuses.

En effet, si une personne scrupuleuse veut se conduire seulement par les règles particulières, c'est-à-dire suivant les décisions données par le confesseur dans les cas particuliers, ces règles ne serviront de rien ou peu. Qui ne sait que le scrupuleux dit toujours que le second cas qui lui donne du scrupule n'est pas comme le premier ? Et ainsi il restera toujours dans le trouble et dans l'inquiétude.

Je finis en répétant toujours : obéissez, obéissez. De grâce, ne regardez pas Dieu comme un tyran. Sans doute, Il hait le péché, mais Il ne peut haïr, une âme qui déteste sincèrement son péché, et qui est prête à mourir mille fois plutôt que d'y retomber.

Dites-moi, si vous aviez pour une personne les dispositions et l'amour que vous avez maintenant pour Dieu, croyez-vous qu'elle ne vous aimerait pas beaucoup ? Oh ! que Dieu est bon pour une âme de bonne volonté ! Le Prophète royal nous en assure : *Que le Dieu d'Israël est bon pour ceux qui ont le cœur droit !*<sup>1</sup> »

*Dieu ne peut pas ne pas accueillir ceux qui Le cherchent*<sup>2</sup>. Notre-Seigneur dit un jour à sainte Marguerite de Cortone : «Marguerite, vous Me cherchez ? mais sachez que Je vous cherche plus moi-même que vous ne Me cherchez». Croyez

<sup>1</sup> *Quam bonus Israël Deus, his qui recto sunt corde.* Ps. 72, 1.

<sup>2</sup> *Bonus est Deus animæ quærenti illum.* Thren. III, 25.

bien que Pieu vous dit la même chose si vous L'aimez et Le cherchez». Abandonnez-vous donc entre Ses bras, comme vous y exhorte le saint roi David ; confiez-Lui le soin de votre âme et Il vous la gardera ; et Il, vous délivrera de toutes vos angoisses<sup>1</sup>. Et saint Pierre : «Jetez dans Son sein toutes vos sollicitudes, parce qu'Il a soin de vous»<sup>2</sup>. Obéissez donc et chassez toute vos craintes.

## CHAPITRE XII : SUITE DU PRÉCÉDENT.

Un jour le Sauveur dit à la même sainte Marguerite que ses craintes l'empêchaient d'avancer dans le divin amour. Ne vous arrêtez donc pas avec Dieu à tant de minuties. Ne croyez pas qu'Il se mette en colère contre vous pour toute petite faute que vous commettez, quand vous l'aimez de tout votre cœur.

«Mes filles, disait sainte Thérèse, croyez bien que Dieu ne fait pas attention à tant de minuties, comme vous le pensez ; ne laissez pas votre cœur se resserrer, autrement vous pourriez perdre beaucoup de biens ; mais que votre intention soit droite et votre volonté résolue de ne jamais L'offenser».

Je répète donc et je dis : obéissez en tout à votre père spirituel et ayez foi à l'obéissance, parce qu'en obéissant vous marcherez sûrement. Ayez toujours devant les yeux ce grand enseignement que saint Philippe de Néri ne cessait de répéter à ses pénitents : «Ayez confiance au confesseur, parce que Notre-Seigneur ne permettra pas qu'il se trompe. Le moyen le plus sûr de briser les filets du démon, c'est de faire la volonté d'autrui quand elle commande bien ; au contraire, rien n'est plus dangereux que de vouloir se conduire à sa tête».

Ainsi, dans vos prières, demandez toujours cette grâce à Dieu, qu'Il vous rende obéissante. N'en doutez pas : en obéissant vous êtes assurée de votre salut.

A la doctrine si sûre et si rassurante de saint Alphonse, ajoutons les enseignements non moins sûrs et non moins rassurants d'autres maîtres de la vie spirituelle. Puisqu'il s'agit toujours des inquiétudes sur la confession, et sur le consentement aux tentations, écoutons ce qu'ils disent.

Les examens rigoureux sur des fautes légères marquent souvent beaucoup d'amour-propre, et causent ordinairement plus d'embarras de conscience qu'ils ne prouvent de progrès dans la vertu.

Ce travail excessif qu'on se donne pour éclaircir des doutes, et des doutes qui reviennent, souvent, ralentit la dévotion, dont la ferveur effacerait en un moment et sans examen des fautes réelles et tournerait même à profit les fautes douteuses. C'est d'ailleurs une maxime qui me paraît sûr et que je crois de saint François de Sales, qu'il ne faut pas trop craindre les péchés véniels (exceptés ceux de propos délibéré) dont les occasions sont si fréquentes, et dont l'appréhension nous jetterait dans des perplexités continuelles, qui ne nous retarderaient pas peu dans le chemin de la vertu.

Un voyageur qui marche à grands pas et qui fait beaucoup de chemin, quoiqu'il bronche quelquefois, et que quelquefois aussi il s'écarte de la route, est sans doute préférable à celui qui marche avec tant de précautions, qu'il ne fait point de faux pas, mais aussi qui fait peu de chemin, pose le pied avec la dernière circonspection, dans la crainte de rencontrer quelque pierre qui le blesse, ou de faire lever quelque poussière qui l'offusque ; qui s'arrête à tous les sentiers, et qui y perd beaucoup de temps à examiner et à se tourmenter par la crainte de s'écarter un peu.

Il faut donc moins appréhender de faire des fautes, mais être beaucoup plus résolue de n'en commettre aucune de propos délibéré.

Une âme qui est dans cette ferme résolution, de ne commettre aucun péché véniel, avec une pleine connaissance, peut donc et doit se dire à elle-même avec beaucoup de courage et de confiance, pour se tranquilliser dans ses doutes accablants : « Je hais le péché, et j'en évite les occasions. Ma disposition ordinaire est de n'en commettre aucun, même des plus légers ; et si j'y tombe par faiblesse, du moins je n'y croupis point par habitude. Pour le péché mortel, il me semble que je le hais plus que tous les maux du monde ; et la grande peine que je sens maintenant par la seule crainte d'y être tombée m'en est une preuve.

Quel mal ai-je donc fait dans cette occasion qui fait le sujet de mon trouble ? Si je suis coupable, ce ne peut être que de quelque négligence ou de quelque faiblesse peu réfléchie. Que j'aie entièrement consenti au crime, c'est contre toute apparence. L'homme ne passe point en un instant et sans milieu, d'une extrémité à l'autre du soin de son salut, et même de la perfection, à la révolte contre Dieu et au péché mortel.

Ce n'est que par degrés qu'on tombe au fond de cet abîme. On roule quelquefois bien rapidement, il est vrai ; mais enfin on roule. On ne se précipite pas, mais on descend de Jérusalem à Jéricho. Pour pécher mortellement, il faut un consentement parfait ; et j'ai tout lieu de croire que si j'eusse eu toute ma liberté et toute ma réflexion dans l'occasion qui fait ma peine, le péché mortel m'aurait fait autant d'horreur qu'il m'en fait maintenant<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Jacta super Dominum curam tuam, et ipse te enutriet ; non dabit in æternum fluctuationem justo*, Ps. 54, 22.

<sup>2</sup> *Omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est, de vobis*. I Ep, 5, 7

<sup>3</sup> Traité de la paix intérieure, p. 93, édit. in-18.1822.

Nous terminerons ce chapitre par quelques avis aux confesseurs des âmes scrupuleuses ou timorées : «In praxi (ordinaire loquendo), omnino suadenda est, pœnitentibus confessio mortalium tam negative quam positive dublorum, cum id ordinarie prosit ad conscientiaę tranquillitatem. Dixi *ordinaire* ; nam scrupulosi omnino eximi debent ab obligatione confitendi peccata dubia ; ipsi enim tantum confiteri tenentur *certa* mortalia et de quibus *certe* nunquam sint confessi.

«Eximi debent ab obligatione confitendi peccata mortalia dubia ii, qui suunt, timorataę conscientiaę et non solent deliberate lethaliter peccare. Hi enim in dubio rationabiliter, imo moraliter certo credere possunt non consensisse, quia præsumptio sumitur ex communiter contingentibus. Unde Habert sapienter sit : «Si vir probataę pietatis anxius sit, an consenserit delectationi venereæ, moraliter certus esse debet non consensisse, quia moraliter fieri nequit, ut voluntas tam firma in bono proposita mutetur, quin dilucide advertat».

«Dubitaturan qui confessus est aliquod peccatum mortale uti dubium, teneatur postea illud repetere, quando uti certum agnoscit ? L'Opinion commune est qu'il le doit. Au reste Lugo, dont saint Alphonse adopte le sentiment, conclut en ces termes : Cæterum quia in re morali non est facile recedendum a communi sententia, nolo in hoc puncto aliquid definire, sed securiorem partem consulere.

### CHAPITRE III : ENCORE LES SCRUPULES SUR LA CONFESSION ET AVIS AUX CONFESSEURS.

Trop souvent les âmes scrupuleuses se figurent qu'elles ne feraient pas de bonnes confessions, si elles ne disaient tout ce qui leur passe par la tête, même involontairement ; ou si elles ne s'accusaient avec des détails minutieux de toutes leurs fautes vénielles ; ou enfin si elles n'avaient pas une contrition sensible.

Saint François de Sales leur répond : Si vous allez : dire je m'accuse de quoi durant deux jours j'ai eu de grands mouvements de colère, mais je n'y ai pas consenti : vous dites vos vertus au lieu de dire vos défauts. Mais il me vient un doute que je n'y aie fait quelque faute.

Il faut regarder mûrement si ce doute a quelque fondement, et alors le dire en confession avec toute simplicité, autrement il est mieux de n'en pas parler, puisque vous ne le faites que pour vous satisfaire : et si bien il vous en vient un peu de peine en ne le faisant pas, il la faut souffrir comme une autre à laquelle vous ne pourriez pas mettre remède.

Nous ne sommes pas obligés de nous confesser des péchés véniels, si nous ne voulons pas ; mais quand on s'en confesse il faut avoir la volonté résolue de s'en amender, autrement ce serait un abus de s'en confesser<sup>1</sup>.

Il n'est pas besoin de dire en confession ces petites pensées qui, comme mouches, passent et viennent. devant les yeux, ni l'affadissement et dégoût que vous avez en vos vœux et dévotions, car tout cela ne sont point péchés, mais ennuis, mais incommodités.

Après la confession, il n'est pas temps de s'examiner pour voir si on a bien dit tout ce que l'on a fait ; mais c'est le temps de se tenir attentif auprès de Notre-Seigneur en tranquillité, avec lequel nous nous sommes réconciliés, et Lui rendre grâces de Ses bienfaits ; partant nullement nécessaire de faire la recherche de ce que nous pourrions avoir oublié. Il faut dire tout simplement ce qui nous vient ; après il n'y faut plus penser.

Vous dites que vous voudriez bien avoir la contrition, mais que vous ne pouvez y parvenir. Je vous réponds : C'est un grand pouvoir devant Dieu que de pouvoir vouloir, et vous avez la contrition par cela seul que vous désirez de l'avoir. Vous ne la sentez pas ; à la bonne heure, mais le feu qui est sous la cendre ne se voit pas, ne se sent pas : pourtant il existe.

Vous demandez comment vous pouvez faire votre acte de contrition en peu de temps. Je vous dis qu'il ne faut presque point de temps pour le bien faire, puisqu'il ne faut autre chose que de se prosterner devant Dieu en esprit d'humilité et de repentance de L'avoir offensé<sup>2</sup>.

Afin de tranquilliser les âmes timorées, - *l'Esprit* de saint François de Sales insiste sur l'accusation des fautes vénielles. Ne vous troublez point de quoi vous ne remarquez pas toutes vos menues chutes pour vous en confesser. Non ; car comme vous tombez souvent sans vous en apercevoir, aussi n'est-il pas dit au passage que vous alléguiez que le juste se voit ou sent tomber sept fois le jour : mais simplement qu'il tombe sept fois ; aussi il se relève sans attention à ses relevées.

Ne vous mettez donc pas en peine pour cela, mais allez humblement et franchement dire ce que vous aurez remarqué ; et, pour que ce soit péché, il faut quelque sorte de malice volontaire ou de consentement. Et à quoi connaîtra-t-on ce consentement ? Il est certes malaisé de le définir, et c'est ici qu'a lieu cette sentence du psalmiste : «Qui est-ce qui connaît le vrai point du péché ?» (Ps. XVIII, 13). A raison de quoy il prie d'estre délivré de ses fautes occultes, c'est-à-dire des péchés qu'il ne peut bien discerner.

Néanmoins, je vous diray à ce propos une excellente leçon que j'ai autrefois apprise de notre bienheureux père, ainsi que je l'enquerois sur ce sujet. Lorsque vous doutez, me dit-il, d'avoir consenti au mal, prenez toujours ce doute pour une négative. En voici la raison : c'est que pour former un vray péché, il faut un vray et plein consentement de la volonté , n'y ayant aucun péché s'il n'est volontaire. Or, le plein consentement est si clair qu'il ne laisse après soy aucun ombre de doute.

Ne vous semble-t-il pas que cette résolution est un glaive d'Alexandre qui tranche d'un revers le nœud gordien de beaucoup de perplexités ?

Si les scrupuleux sont à plaindre, leurs confesseurs sont également, dignes de compassion. Le bienheureux François, de Sales avait dit à son ami l'évêque de Belloy d'entendre les confessions. L'évêque obéit. «Mais, dit-il, un jour, las et harassé d'une telle fatigue, je luy escrivois, que pensant faire un confesseur il avait fait un martyr. Il me répondit d'une grâce toute singulière que ce fardeau est semblable à celui du cinnamome, qui fortifie et recrée par son odeur celui qui en est chargé.

«Il en est des confesseurs comme des vendangeurs et des moissonneurs, qui ne sont jamais, si contents que quand ils plient sous leur faix. Qui les a jamais vus ou se plaindre de l'excès de la moisson, ou de la vendange ? je vois bien pourtant que vous voulez que je vous plaigne un peu, et que je souffle sur votre agréable mal : ainsi soit-il.

«Je vous avoue donc, que comme l'on appelle martyrs ceux qui confessent Dieu devant les hommes, c'est-à-dire qui rendent témoignage par leurs souffrances à la vérité de la foi, il n'y aurait pas grand danger quand on appellerait ceux-là

---

Saint Alphonse ajoute : «Ratio ujus sententiæ est, quia, licet peccatum indirecte fuerit absolutum, non tamen fuit expositum uti erat in conscientia, prout præcipit Tridentinum ; nec explicita fuit substantia peccati, quæ consistit in ejus cognita gravitate ; ideoque ad supplemendum integritatem confessionis opus est illud ut certum manifestare.

«Probabilissime autem et communissime dicunt (doctores), quod si quis confitetur peccatum, quod nec ipse, nec confessarius sciebat esse mortale, et postea novit esse mortale ex genere suo, non tenetur iterum illud confiteri. Ratio, quia hoc casu pœnitens exposuit confessario suum peccatum, uti in sua conscientia et *tunc*, et nunc ; est et in præsentia nihil novi occurrit, nisi quod cognoscat nunc materiam illius peccati esse gravem, quod prius nesciebat». S. Alpli. Theol. Moral., lib. VI, n. 476, 478.

<sup>1</sup> Quand une personne n'a que des péchés véniels à confesser, il faut, pour assurer la validité de l'absolution, ou qu'elle se repente sincèrement au moins d'un péché véniel, ou qu'elle ajoute à sa confession, l'accusation d'une faute de sa vie passée, dont elle est sûre de se repentir : ce dernier parti est préférable. J. Gaume.

<sup>2</sup> Trois *Ave Maria* et trois actes de contrition sont un bon moyen de se disposer à la contrition et de l'obtenir. J. Gaume.

encore martyrs en quelque manière ceux qui confessent les hommes devant Dieu, voire quand on les nommerait confesseurs et martyrs tout ensemble» (Esprit, etc., t. I, p. 42).

Une autre fois que je le vy, et que je tombai sur le propos de cette gracieuse réponse, je luy dy «Il faudra donc appeler plus que martyrs ceux qui confessent les femmes et les filles, principalement les scrupuleuses. Vraiment, reprit-il, vous avez raison et vaudrait autant exposer un visage frotté de miel à une ruche d'abeilles». Malgré tout il m'engagea à demeurer en cette croix et à y persévérer jusqu'à la fin».

Terminons ce qui a été dit du scrupule sur les confessions, par les avis suivants.

«Les docteurs, dit saint Alphonse, assignent beaucoup de règles pour la conduite des scrupuleux ; mais il est certain qu'après la prière, le meilleur et même l'unique remède pour les guérir, c'est l'obéissance au confesseur. Efforcez-vous donc avant tout de bien inculquer au scrupuleux deux maximes fondamentales :

«La première, qu'il marche sûrement devant Dieu en obéissant à son père spirituel, toutes les fois qu'il n'y a pas un péché évident. En effet, ce n'est pas à l'homme qu'il obéit, mais à Dieu Lui-même, qui a dit : *Celui qui vous écoute M'écoute*. Telle est la doctrine de tous les théologiens et de tous les maîtres de la vie spirituelle.

«La Seconde, que son plus grand scrupule doit être de ne pas obéir, à raison du grand danger auquel il s'expose de perdre non seulement la paix, la dévotion, le zèle pour avancer dans la vertu, mais encore la tête, la santé et même son âme. Les scrupuleux peuvent venir au point de s'abandonner au torrent du vice, ou même se réduire à se donner la mort, comme il est arrivé» (*Manuel des confesseurs*, n. 233).

De son côté, le grand confesseur de Rome, saint Philippe de Néri, dit cette consolante parole : «Jamais avec l'obéissance une âme ne s'est perdue ; jamais une âme ne s'est sauvée sans l'obéissance».

Le confesseur jouit de l'infaillibilité pratique à l'égard du pénitent. Qu'il vous suffise donc d'apprendre de sa bouche que vous êtes dans la bonne voie ; que la miséricorde et la grâce de Notre-Seigneur sont en vous : vous devez le croire et obéir en cela comme en tout le reste : «Car, dit saint Jean de la Croix, ne pas s'en remettre entièrement à ce que dit le confesseur, c'est orgueil et manque de foi».

«Vous craignez quelquefois, dit saint Bonaventure, d'agir contre l'instinct de votre conscience, lorsque vous agissez conformément à l'obéissance ; il vous semble que vous péchez, et vous acquérez au contraire un grand mérite devant Dieu».

Méprisez donc les vaines craintes qui pourraient s'élever dans votre âme, de pécher en obéissant, et marchez avec assurance dans cette voie qui ne trompe pas.

#### CHAPITRE XIV : SCRUPULES SUR LA COMMUNION.

Comme nul ne peut être vertueux sans religion, nul ne peut être religieux sans la communion. «Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, dit Notre-Seigneur, et si vous ne buvez Son Sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Mais celui qui mange Ma Chair et qui boit Mon Sang possède la vie éternelle, et Je le ressusciterai au dernier jour». C'est un article de foi catholique, et sans la communion point de vie véritablement chrétienne.

De là, les exhortations pressantes et sans cesse, réitérées de l'Eglise à la communion fréquente. De là aussi, les constants efforts du démon pour éloigner de la table eucharistique les fidèles en général, et les bonnes âmes en particulier : ses efforts n'ont pas été vains. Au cœur d'un trop grand nombre, il jette une froide indifférence pour cette nourriture vitale ; et dans les autres, des craintes, et des scrupules qui leur ôtent le bonheur de la communion, et, du moins en partie, leur en font perdre le fruit.

Par charité, pour ces bonnes âmes, saint Alphonse s'est attaché à résoudre leurs doutes ; et à dissiper leurs frayeurs. Afin de les encourager, malgré leurs misères, à s'approcher souvent et avec une confiance filiale de l'aimable Sauveur, dont les délices sont d'être avec les enfants des hommes, il leur montre les conditions et les avantages de la communion fréquente. Suivons sans crainte les enseignements de ce grand docteur de l'Église.

Que penser, dit-il, de ces bonnes âmes qui outre la facilité de communier souvent ont l'exemple des autres personnes, fidèles à s'approcher de la sainte table, tandis qu'elles-mêmes s'en abstiennent ? Voyons si leurs excuses sont ou non raisonnables.

L'une dit : *Je ne communie pas souvent, parce que je ne m'en trouve pas digne*. – Ma sœur, si cette raison était bonne, il faudrait en conclure que vous ne seriez jamais en état de communier. «Celui, dit saint Ambroise, qui n'est pas digne de communier tous les jours, n'en sera pas plus digne au bout d'un an»<sup>1</sup>. Qui jamais peut être digne de communier ? Notre-Seigneur Jésus-Christ seul, qui était homme et Dieu, a communiqué dignement ; parce qu'un Dieu seul est digne de recevoir un Dieu.

Vous dites que vous n'êtes pas digne ! mais ne savez-vous pas que plus vous vous abstenrez de communier, plus vous vous en rendez indigne ? En effet, plus vous vous éloignez de la communion, plus vos défauts augmentent, privée que vous êtes des secours dont la communion est la source.

Tout autrement raisonnait une bonne religieuse de saint Dominique. Elle disait : «C'est parce que je me reconnais indigne de communier, que je voudrais communier trois fois par jour ; en communiant plus souvent j'espérerais me rendre moins indigne».

Cassien se fait cette question : «Où y a-t-il le plus d'humilité : à communier souvent ou à communier rarement ? Il répond : La personne qui communie souvent est la plus humble, parce que, se reconnaissant plus infirme, elle cherche plus souvent le remède à ses maux». Telle est aussi la doctrine du Docteur angélique : «Bien qu'il soit agréable à Dieu, dit-il, de s'abstenir de la communion par humilité et par crainte, toutefois il préfère l'amour et la confiance que Lui témoigne, une âme en Le recevant»<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Qui non meretur quotidie accipere, non meretur post annum accipere*. I.Ib.V, de Sacram, c. IV.

<sup>2</sup> *Amor tamen et spes, ad quæ semper Scriptura nos provocat, præferuntur timori*, 3, p. 9, 8. a. 10. ad. 3.

- *Mais je ne sais pas si je suis en état de grâce.* - Dites-moi donc, pour savoir si vous êtes en état de grâce et, en état de communier, qu'attendez-vous ? Attendez-vous par hasard qu'un ange du ciel vienne vous le dire ? N'est-ce pas assez que le confesseur vous le dise ? Vous devez être plus rassurée de ce que vous dit le ministre de Dieu, que de ce que pourraient vous dire tous les anges du paradis. Vous l'entendre dire par les anges pourrait être une illusion mais l'entendre de la bouche du Confesseur, qui tient la place de Dieu, il n'y a aucune erreur possible.

Toutes les fois donc que votre père spirituel vous donne la communion, gardez-vous de vous laisser vaincre par le démon et de vous en abstenir à cause de vos scrupules et de vos craintes. Sachez qu'il n'y a pas de désobéissance plus préjudiciable à une âme que de laisser la communion. La raison en est que cette désobéissance procède d'un défaut d'humilité, attendu que vous croyez mieux entendre les choses que ne les entend votre directeur.

- *Je n'ose pas communier souvent, parce que je tombe toujours dans les mêmes défauts, et que je ne vois point d'amendement ;*

A ce que vous dites là je réponds : recevez chaque jour la communion, afin, que chaque jour elle vous profite. Mais vous devez vivre de manière que vous méritiez de communier tous les jours.

Quant à ceux qui commettraient des péchés véniels de propos délibéré en disant volontairement des mensonges, en s'habillant avec vanité, en conservant quelque rancune, en nourrissant quelque affection terrestre pour une personne, ou en commettant d'autres fautes semblables qu'elles savent être un obstacle à la perfection, et qui ne se mettent pas en peine de s'en corriger : à ceux-là, le plus qu'on peut leur accorder, c'est de communier une fois par semaine afin de leur procurer la force nécessaire pour ne pas tomber dans les péchés mortels.

J'aurais même beaucoup de peine à permettre la communion fréquente à une personne qui voudrait persévérer dans quelque défaut, lequel, bien que n'étant pas clairement un péché véniel, serait néanmoins certainement opposé à la perfection, surtout si c'était en matière d'humilité et d'obéissance.

Du reste, si la personne n'a aucune affection au péché véniel, s'abstient des péchés véniels volontaires, s'adonne à l'oraison et à la mortification de ses passions et de ses sens, le confesseur peut bien l'admettre à la communion quatre et même cinq fois la semaine.

#### CHAPITRE XV : SUITE DU PRÉCÉDENT.

Pour en revenir à votre prétexte, je dis que si vous connaissez que vos fautes sont pleinement délibérées, et que vous n'avez pas la volonté de vous en corriger, ni moi, ni personne ne vous conseillerons de communier souvent.

Mais vous n'avez point d'affection aux péchés véniels, et vous n'avez pas coutume d'en commettre de pleinement délibérés ; au contraire, vous aimez l'oraison et vous désirez avancer dans la perfection : obéissez, je vous le dis, à votre confesseur, et ne faites plus de difficultés.

Plus vous vous trouvez infirme, plus vous devez chercher le remède que vous présente la communion. En cela vous suivrez le conseil de saint Ambroise. «Moi qui pêche toujours, dit-il, je dois toujours avoir un remède»<sup>1</sup>. Aux murs qui inclinent on met des étais, non pour les redresser, mais pour les empêcher de tomber.

Vous dites que vous ne voyez pas d'amendement ; et si vous ne communiez pas, vous amenderez-vous ? Vous ferez pis. Dans son *Traité de la communion*, le père Louis de Grenade s'écrie : «Celui qui désire se guérir de ses infirmités ne doit pas s'éloigner du grand remède de la communion». N'y eut-il pas d'autre avantage, se dire seulement : J'ai communiqué ce matin et demain je dois communier : Combien ce seul mot est puissant pour rendre une personne plus vigilante et plus soigneuse à éviter le péché !

Il faut ajouter que par lui-même le sacrement communique à l'âme plus de lumière plus de force. L'enseignement commun des théologiens est que la sainte Eucharistie confère plus de grâce que les autres sacrements, parce que là se trouve l'auteur même de la grâce Notre-Seigneur Jésus-Christ. Quand un prince donne de sa propre main un présent à quelqu'un, ce présent est toujours plus grand que ceux qu'il transmet par des mains étrangères.

*Mais je suis distraite, froide et sans dévotion.* - Je demande ce que vous entendez par dévotion ? Si vous entendez la ferveur sensible, cela n'est pas nécessaire. Il suffit que vous ayez la volonté résolue de faire ce que vous connaissez être agréable à Dieu. Telle est la vraie dévotion et la ferveur que Dieu demande de vous. Je vais plus loin ; quand même vous ne sentiriez pas en vous cette ferveur de volonté, vous devez néanmoins communier, afin de l'obtenir par le moyen du sacrement. «Autrement, dit Gerson, celui qui s'abstient de la communion parce qu'il ne se trouve pas fervent ressemble à celui qui, ayant froid, ne veut pas s'approcher du feu pour se chauffer».

Il faut ajouter avec saint Laurent Justinien, que quelquefois le sacrement opère sans que nous nous en apercevions.

Ecoutez encore la consolante doctrine de saint Bonaventure : «Bien que vous vous sentiez tiède et sans dévotion, ne laissez pas de communier avec confiance, car plus vous êtes malade, plus vous avez besoin du médecin»<sup>2</sup>.

Ne vous laissez pas illusionner par cette pensée qu'en communiant plus rarement, vous éprouverez peut-être plus de dévotion. Celui qui mange rarement mange, est vrai, avec plus d'appétit, mais avec moins de profit.

Ainsi, en communiant rarement, peut-être éprouverez-vous un peu plus de dévotion sensible ; mais plus maigre sera votre profit, parce que votre âme aura manqué de la nourriture dont elle a besoin pour éviter le péché. Ne faites donc pas attention à la dévotion plus ou moins sensible. Pensez seulement à communier afin de vous unir à Dieu ; et soyez persuadée qu'en communiant dans cette intention, vous retirerez de grands avantages.

Je m'abstiens quelquefois de la communion, afin de ne pas faire murmurer ceux qui, me voyant si imparfaite, se scandaliseraient de me voir communier souvent : Je réponds : Toutes les fois que vous communiez par le conseil de votre directeur, et dans l'intention d'avancer dans l'amour de Dieu, ainsi que je l'ai dit, ou du moins de vous éloigner du péché, communiez et laissez les autres dire ce qu'ils voudront : Je vous ai déjà rapporté ce que disait le vénérable père Avila :

<sup>1</sup> *Qui semper pecco, debeo semper habere medicinam.* Lib. de Sacram., c. VI.

<sup>2</sup> *Licet tepide, accede fiducialiter, quia quo magis æger, magis indiget medico.* De perfect. Relig. c. 22.

«Ceux qui trouvent à redire aux personnes qui communient souvent font l'office du démon». Et vous voudriez les écouter ?

Un jour que sainte Françoise Romaine se préparait à la communion, le démon lui dit : «Comment oses-tu recevoir l'agneau sans tache, toi qui es couverte de taches et pleine de péchés véniels ?» La sainte, voyant que le démon voulait l'empêcher de communier, le chassa en lui crachant à la figure.

A l'instant la sainte Vierge lui apparut et la loua de ce qu'elle avait fait, ajoutant que les défauts ne doivent pas empêcher la communion, mais plutôt nous engager à la faire, parce que c'est dans le saint sacrement que nous trouvons un remède à nos misères.

Ceci est conforme à l'enseignement du catéchisme romain. «La communion, dit-il, remet les péchés véniels» (De Euchar. p. 2, n. 52). Ou, comme, parle, saint Thomas, avec le commun des docteurs, la communion produit, dans l'âme, des actes d'amour divin, par lesquels sont remis les péchés véniels (3. 9. 79. a. 4.)

## **CHAPITRE XVI : NOUVEAUX PRÉTEXTES POUR NE PAS COMMUNIER.**

*Mais je n'ai pas le temps de me préparer à la communion comme je le devrais.*

Je réponds : Si vous dépensez le temps en occupations ou en discours inutiles, cette excuse ne vaut rien. Mais si vous n'avez pas le temps que vous voudriez, à pause des fonctions, et des autres devoirs que l'obéissance vous impose, sachez que tous ces emplois, si vous les remplissez avec l'intention de plaire à Dieu, sont tous une préparation à la communion.

Vous avez sans doute lu que sainte Madeleine de Pazzi, se trouvant un jour occupée à faire le pain, entendit la clochette de la communion. A ce bruit elle tomba en extase et alla communier avec deux morceaux de pâte dans les mains. Aussi elle disait à ses sœurs : «Pour préparation à la communion, offrez à Dieu toutes vos actions, faites-les avec intention de Lui plaire et communiez.

Vous ne devez donc point laisser la communion, parce que vous n'avez pas eu le temps de vous y préparer, toutes les fois que vous l'avez employé au service de la communauté ou à l'assistance de quelque malade ou à quelque autre œuvre de charité qui ne pourrait se remettre.

Toutefois, ayez soin dans ce cas-là d'éviter les discours et les entretiens non nécessaires, autant que vous le pouvez. Lorsque la veille vous prévoyez que le matin vous n'avez pas le temps de vous préparer, ayez du moins le soin de faire le soir précédent un peu de préparation, en lisant quelque livre de piété et en faisant les actes que vous devriez faire le matin ; ou bien soyez un peu plus vigilante à vous lever de bonne heure ; afin d'employer à votre préparation le peu de temps dont vous pouvez disposer.

*Mais mon confesseur n'est pas disposé à me faire communier souvent.* - Si le confesseur ne le veut pas, vous devez obéir : Dédommangez-vous alors en multipliant les communions spirituelles. Dites à Notre-Seigneur dans le saint sacrement : «Seigneur, je vous recevrais plus souvent, mais l'obéissance ne me le permet pas. Soyez assuré que l'aimable Jésus agréera votre désir et votre obéissance.

Mais si votre confesseur ne vous donne pas la communion plus fréquente, n'est-ce pas parce que vous ne la lui demandez pas ? La demander n'est nullement contraire à l'obéissance. Loin de là ; pour accorder la communion plus ou moins fréquente, les confesseurs se règlent sur le désir qu'ils remarquent dans leurs pénitents.

Comme je l'ai déjà dit, cette divine nourriture demande la faim, pour procurer de grands avantages à celui qui la reçoit ; mais elle profite peu aux âmes indifférentes. Vous ne voulez pas demander à la communion, et vous montrer par là que vous la désirez peu. Voilà pourquoi le confesseur s'abstient de vous la donner plus souvent.

Pourquoi ne faites-vous pas comme sainte Catherine de Sienne qui, se voyant refuser la communion par son confesseur, criait et criait encore : «Père donnez à mon âme sa nourriture ; donnez à mon âme sa nourriture».

Vous-même, si vous manifestiez, mais avec humilité et résignation, cette sainte faim le confesseur vous traiterait autrement. Mais en voyant votre froideur et la facilité avec laquelle vous vous accommodez de sa conduite, il ne veut point par prudence vous obliger à communier plus souvent.

Oh ! comme elles avancent continuellement et à grand pas dans l'amour divin, ainsi que l'expérience le prouve, ces personnes qui, animées d'un bon désir et avec la permission de leur père spirituel, communient fréquemment ! Comme Notre-Seigneur les attire continuellement à Lui, bien que souvent elles ne le sachent pas ; car afin de les maintenir dans l'humilité et la résignation, Il les laisse dans l'obscurité et sans aucune dévotion sensible.

Mais pour ces âmes désolées, dit sainte Thérèse, il n'y a pas de meilleurs secours que la communion fréquente. Qu'on dise ce que l'on voudra, une chose est certaine : les meilleures paroisses, ordinairement parlant, sont celles où l'on communie le plus souvent ; et dans ces paroisses les personnes les plus ferventes et les plus exemplaires sont celles qui s'approchent le plus souvent de la sainte table.

Eh ! mon Dieu ! à quoi servent tant de vaines excuses ? Que la personne communie rarement dise la vérité : elle ne veut pas communier souvent, de n'être pas obligée à vivre plus chrétienne, plus détachée d'elle-même et du monde. Elle sait bien que deux choses ne peuvent aller ensemble, la communion fréquente et la dissipation, les affections trop humaines, les vanités, l'attachement à sa propre estime à la gourmandise, à la sensualité et autres imperfections.

Voilà pourquoi elle laisse la communion fréquente. Elle ne peut souffrir les reproches que Notre-Seigneur lui adresse de sa vie peu chrétienne, toutes les fois qu'elle s'approche de Lui. En un mot, elle le reçoit rarement, percé qu'elle l'eut vivre avec plus de liberté.

## **CHAPITRE XVII : SUITE DU PRÉCÉDENT.**

Vous qui venez de lire ce qui précède, qu'en dites-vous ; est-ce votre portrait ? Si vous êtes telle, moi aussi je vous dis qu'il ne vous convient pas de recevoir si souvent Notre-Seigneur, puisque vous l'aimez si peu et désirez si peu de

l'aimer ; mais j'ajoute : Prenez garde que votre tiédeur obstinée, et à laquelle vous ne voulez pas remédier ne vous fasse un jour tomber dans le précipice.

Sortez donc de ce misérable état ; donnez-vous à Dieu pour le temps qui vous reste à vivre, et dont le terme était plus rapproché peut-être que vous ne pensez. Travaillez à vous réformer le mieux que vous pouvez et demandez à communier que leurs causes de refus parussent assez recevables.

«Mais il tenoit que les excuses alléguées par ceux qui se retirent de la table sacrée du banquet eucharistique estoient autant d'accusations.

«Les uns disent qu'ils ne sont pas assez parfaits : et comment le deviendront-ils, s'ils s'esloignent de la source de toutes perfection ?

«D'autres disent qu'ils sont trop fragiles : et c'est icy le pain des forts.

«D'autres, qu'ils sont infirmes et c'est icy le médecin auquel il faut dire : Guérissez-moi, Seigneur, car je suis malade (Ps. VI, 3).

«D'autres disent qu'ils ne sont pas dignes, et l'Église ne met-elle pas dans la bouche des plus purs ces mots de l'humble centurion : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison ? (Matth., VIII, 8).

«D'autres, qu'ils sont accablés d'affaires : et c'est icy celui qui crie : Venez à Mmoi vous tous qui estes travaillez et surchargez, et je vous soulageray, (Matth., XI, 28).

«D'autres, qu'ils craignent de recevoir leur condamnation : mais ils seront bien plus condamnés de ne le recevoir pas, et de dire au Sauveur : Retirez-Vous de nous, nous ne voulons point de la science de Vos voyes ( Job, XXI, 24).

«D'autres, que c'est par humilité mais fausse humilité et pareille à celle d'Achaz, qui s'opposait à la gloire de Dieu, feignant de craindre de Le tenter : et comment peut-on apprendre à bien recevoir le corps de Jésus-Christ sinon en Le recevant, comme on apprend à nager en se baignant, à écrire en écrivant, tout exercice en le pratiquant.

«Le Sauveur se plaint d'estre abandonné de Son peuples d'estre fait comme un désert à Israël ; que les chemins de Syon pleurent, nul ne venant à ses solennitez ; de frapper à la porte et que personne ne Lui ouvre, qu'on Lui nie l'entrée des habitations de Bethléem. Certes il est fort à redouter que ceux qui Le laissent ne soient délaissés, et qu'Il ne rejette en l'autre vie ceux qui Le repoussent en celle-cy.

«Notre bienheureux père François concluait en ces propres termes : Si les mondains vous demandent pourquoy vous communiez si souvent : dites-leur que c'est pour apprendre à aimer Dieu, pour vous purifier de vos imperfections, pour vous appuyer en vos faiblesses.

«Dites-leur que deux sortes de personnes doivent communier souvent les parfaits, parce qu'étant bien disposez, ils auraient tort de ne pas s'approcher de la source et fontaine de la perfection ; et les imparfaits, afin de pouvoir justement prétendre à la perfection ; les forts, afin qu'ils ne deviennent faibles ; et les faibles, afin qu'ils deviennent forts ; les malades, afin d'estre guéris ; les sains, afin qu'ils ne tombent en maladie.

«Et que pour vous, comme imparfaite, faible et malade, vous avez besoin de communiquer souvent avec votre perfection, votre force et votre médecin.

«Dites-leur que ceux qui n'ont pas beaucoup d'affaires mondaines doivent souvent communier, parce qu'ils en ont la commodité ; et ceux qui ont beaucoup d'affaires mondaines, parce qu'ils en ont la nécessité ; et que celuy qui travaille beaucoup, et qui est chargé de peines, doit aussi manger les viandes solides, et souventes fois. Dites-leur que vous recevez le Saint-Sacrement, pour apprendre à le bien recevoir : parce que l'on ne fait guère bien une action à laquelle on ne s'exerce souvent.

«Communiez souvent, Philothée, et le plus souvent que vous pourrez avec l'avis de vostre père spirituel ; et croyez-moy : Les lièvres deviennent blancs parmy nos montagnes en hiver parce qu'ils ne voyent ny ne mangent que la neige ; et à force d'adorer et de manger la beauté, la bonté et la pureté mesme en ce divin Sacrement, vous deviendrez toute belle, toute bonne et toute pure (*Espirit*, etc. t. 2, p. ,392 ; *Introduction à la vie dévote*, 2<sup>e</sup> part., c. 21).

### CHAPITRE XVIII : Scrupules sur l'oraison.

Nous l'avons dit et l'expérience le prouve, lorsque le scrupule s'est emparé d'une âme il s'étend à tout. Elle est comme Notre-Seigneur sur la croix, dont la tête couronnée d'épines ne pouvait s'appuyer ni à droite ni à gauche sans souffrir. Après la confession et la communion, l'oraison est, de tous les exercices spirituels, celui où l'âme trouve le plus de consolation et de profit. Le scrupule le rend à charge, et finit trop souvent par en dégoûter.

A quoi me sert de méditer ? Je suis devant Dieu comme une terre sans eau, dure, aride, distraite ? je ne sais que dire. J'arrive à la fin de ma méditation, que je trouve trop longue, sans en tirer d'outre profit qu'une fatigue de tête, et la crainte d'avoir abusé de la grâce.

Vous êtes, dites-vous, dure, aride, distraite dans l'oraison. - Si vous êtes telle par votre faute, corrigez-vous. Si, au contraire, cette disposition est une épreuve, consolez-vous, et gardez-vous bien d'abandonner la méditation. Éclairez-vous aux sages paroles des maîtres de la vie spirituelle.

«C'est le propre des enfants d'aymer le sucre et le miel, et ils n'ont pas le jugement pour cognoistre que ces douceurs leur sont nuisibles, et leur engendrent de la vermine. Et c'est le fait des esprits minces et peu fermes en la piété, de ne faire progrès en la vertu et au servie de Dieu qu'à mesure qu'il leur pleut la manne des consolations intérieures.

«L'aridité ; la désolation sont-elles survenues ? Les voilà alangouris, lasches, pesans à eux-mêmes et à autrui. Ils sont comme les enfants d'Ephrem, qui faisoient merveille à tirer au blanc, mais qui ne battailloient que des talons, quand ils avoient les ennemis en tête.

«Il ne fit pas faire ainsi, dit notre bienheureux Père ; ains, plus Dieu nous prive de consolation, et plus nous devons travailler pour luy tesmoigner notre fidélité ; un seul acte fait avec sécheresse d'esprit vaut mieux que plusieurs faits avec une grande tendreté, pour ce qu'il se fait avec un amour plus fort, quoyqu'il ne soit pas si tendre ny si agréable.



«Un vaillant homme a dans les périls de sang-froid mais pour le vulgaire des soldats, qui pour la plupart ne vont à la meslée que comme on les pousse, on est contraint d'user du bruit des trompettes, des fifres, des tambours, de crier pour leur enfler le courage par ces artifices ; et alors ils font comme le ballon qui bondit d'autant plus haut, qu'il est plus rempli de vent.

«Qui sert Dieu pour des consolations, aime mieux la consolation de Dieu, que le Dieu de consolation : et quiconque fuit la croix n'est pas digne de Le suivre ny d'être disciple d'un tel Maître».

Notre saint disait ailleurs : «Mieux vaut manger le pain sans sucre, que le sucre sans pain. Et à dire le vrai, il y a certaines âmes qui se nourrissent dans une dévotion délicate, lesquelles font comme ces enfans à qui l'on donne du miel sur du pain, ils leschent le miel et jettent le pain ; n'aymans en Dieu que la douceur de Son amour. Ces âmes sont celles dont l'Escurité dit quelles croient à temps, et se retirent au temps de la tentation : oiseau de passage qu'on ne voit que dans les chaleurs des moissons, et qui nous quittent durant l'hiver». (*Esprit*, etc., t. III, p. 330, entret. VII).

La privation de consolations sensibles soit dans l'oraison, soit dans la communion ou dans les autres exercices de piété, jette souvent les meilleures âmes dans de pénibles inquiétudes. Elles s'imaginent ou qu'elles ne font aucun progrès dans la vertu, ou qu'elles sont dans la tiédeur.

Nos grands maîtres de la vie spirituelle leur répondent : Il y en a qui s'imaginent n'avancer point au service de Dieu, non plus que sur la mer, s'ils n'ont toujours le vent favorable, s'ils ne sont toujours dans une dévotion sensible, parmy des goûts savoureux, et qui pour aller au ciel ne voudroient marcher que sur des roses : comme si le chemin de la félicité n'estoit pas semé de croix et d'épines, l'oracle de la vérité nous assurant qu'il faut par beaucoup de tribulations entrer au royaume des cieus (Matth., XI, 12).

«Une âme atteinte de cette erreur fust ainsi advertie par nostre bienheureux Père : «Cependant, ma chère fille, vivez toute à Dieu ; et pour l'amour qu'Il vous a porté, supportez-vous vous mesme en toutes vos misères. Enfin, estre bonne servante de Dieu ; ce n'est pas estre toujours consolée, toujours en douceur, toujours sans aversion ny répugnance au bien ; car à ce conte là ny sainte Paule, ny sainte Angèle, ny sainte Catherine de Siene, n'auroient pas bien servi Dieu.

«Estre servante de Dieu, c'est estre charitable envers le prochain, avoir en la partie supérieure de l'esprit une inviolable résolution de suivre la volonté de Dieu ; avoir une très humble humilité et simplicité, pour se confier en Dieu, et se relever autant de fois qu'on a fait des chutes, s'endurer soy mesme en ses abjections et supporter tranquillement les autres en leurs imperfections».

Et ailleurs : «Il y a des âmes qui ne connoissent point de dévotion, si elle n'est sensible, et qui ont des dents intérieures si foibles, qu'elles ne peuvent manger ce pain du ciel, s'il n'est tendre et mollet : Personnes de peu de foy, et auxquelles on peut faire ce reproché d'un prophète : «Jusques à quand, comme enfans, aimerez-vous les choses de l'enfance ?» (Prov., 1, 22).

## CHAPITRE XIX : SUITE DU PRÉCÉDENT.

«Notre bienheureux Père estoit fort tendre sur autrui, combien de fois l'ayje vu pleurer sur les pécheurs et sur les infirmes ! Mais il ne l'estoit nullement sur soy-même, jamais il ne se plaignoit, que s'il lui arrivoit de tomber malade, il disoit simplement son mal tel qu'il le sentoit, puis il s'en rapportoit à la Providence et à l'ordonnance du médecin, auquel en cela il rendoit une exacte obéissance.

«Quant aux afflictions intérieures, il en estoit, s'il faut dire ainsi, partisan, et il disoit que comme le meilleur poisson est celui qui se nourrit dans l'eau salée de la mer ; aussi les meilleures âmes, et les plus solidement vertueuses, estoient celles qui trouvoient la paix de Dieu dans l'amertume très amère des plus puissantes afflictions.

«Il escrivoit un jour à une âme qui se plaignoit à luy de la privation des goûts spirituels dans ses exercices de piété : «L'amour de Dieu ne consiste pas en consolation et en tendreté ; autrement Notre-Seigneur n'auroit pas aimé Son Père lorsqu'Il estoit triste jusqu'à la mort, et qu'il disoit : *Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi M'avez-Vous abandonné...* (Matth., XXVII, 46) et c'estoit lors toutefois qu'il faisoit le plus grand acte d'amour. En, somme, nous voudrions toujours avoir un peu de consolation et de sucre dans nos viandes : c'est-à-dire avoir le sentiment de l'amour et la tendreté, par conséquent la consolation».

«Une autre fois, il disoit de fort bonne grâce «que les confitures, pêches, n'estoient pas moins agréables que les liquides, et le rôti plus friand que le bouilly, et en somme que les roses pêches estoient plus odorantes que les fraîches et humides, et que les bons estomacs se nourrissoient mieux de viandes fortes, que de coulantes et passagères». Il eût volontiers dit des consolations spirituelles ce qu'Israël disoit autrefois de la manne : Notre âme se rebutte sur une pasture si légère ( Num. XXI, 5).

«En un mot, notre bienheureux Père n'estoit pas amy de la dévotion sensible ny des âmes qui en estaient friandes ; les quelles, disoit-il, étoient ordinairement tendres sur elles-mêmes, ainsi servoient où elles pensoient gagner, tout de mesme que ces mères trop tendres sur leurs enfans, les gastent.

«Il dit un jour une agréable chose à quelque personne qui se plaignoit à luy de n'avoir aucun sentiment agréable dans la dévotion, comme si Dieu en eust osté toutes les roses pour n'y laisser que des épines. «Tant mieux, dit-il, vous voilà hors de la bande de ces perdus qui disoient : *Venez, couronnons-nous de roses* (Sap. II, 8) ; et, dans la compagnie de la bienheureuse Catherine de Siene qui préféra la couronne d'épines à celle de pierreries. Venez, ça, lequel aimeriez-vous le mieux, ou une viande solide sans sauce, ou de la sauce sans viande ; ou une perdrix sans orange, ou une orange sans perdrix. O Dieu ! jusqu'à quand, comme petits enfans, aymerons-nous les pois, sucrez et le lait, au lieu des nourritures plus grossières, mais plus succulentes ?» (*Esprit*, ecc., t. III, 276 et 288).

«Rien ne nous trouble que l'amour propre et l'estime, que nous faisons de nous mêmes. Si nous n'avons pas les tendretés de cœur, les goûts, les sentiments en l'oraison, les suavités intérieures en la méditation ; si nous avons quelques-

difficultés à bien faire ; si quelque obstacle s'oppose à nos justes desseins, nous voilà empressé à vaincre tout cela et à nous en défaire avec inquiétude.

«Pourquoi tout cela ? Parce que sans doute nous aimons nos consolations, nos aisés, nos commodités. Nous voudrions prier dans l'eau de naffe et estre vertueux à manger du sucre ;' et nous ne regardons point Jésus qui, prosterné en terre, sue sang et eau de détresse, pour l'extrême combat qu'il sent en son intérieur, entre les affections de la partie inférieure de son âme et la résolution de la supérieure.

«Vous ne faites rien, dites vous, en l'oraison ; mais qu'est-ce que vous y voudriez faire, sinon ce que vous y faites, qui est de présenter et représenter à Dieu votre néant et vostre misère. C'est la plus belle harangue que nous fassent les mendiants, que d'exposer à notre vue leurs ulcères et nécessitez.

«Mais quelques fois encore ne faites-vous rien de tout cela, comme vous dites ; ainsi vous demeurez là comme un fantôme et une statue. Eh bien, ce n'est pas pis que cela. Les palais des princes et des rois on y met des statues, qui ne servent que récréer la vue du prince ; contentez-vous de vous servir de cela en la présence de Dieu Il animera cette statue quand il Lui plaira». (*Introduction à la vie dévote*).

## CHAPITRE XX : LA TIÉDEUR.

La marque de dévotion sensible fait croire aux âmes timorées qu'elles sont dans la tiédeur. Cette crainte les jette dans l'inquiétude pour le présent et surtout pour l'avenir. Afin de les consoler, saint Alphonse leur explique clairement en quoi consiste la tiédeur.

«Il y a, dit-il, deux sortes de tiédeurs : l'une qui peut être évitée, et l'autre qui est inévitable. La tiédeur inévitable est celle dont les saints eux-mêmes ne sont pas exempts. Elle comprend tous les défauts qui se commettant par pure fragilité, et sans une entière volonté. Telles sont les distractions dans la prière, les petits troubles intérieurs, les paroles inutiles, les vaines curiosités, les désirs de paraître, quelque sensualité dans le boire et le manger, quelques mouvements de concupiscence non assez vite réprimés et autres semblables.

«Tous ces défauts nous devons les éviter autant que nous pouvons ; mais vu la faiblesse de notre nature corrompue par le péché, il nous est impossible de les éviter tous. Ainsi, nous devons, à la vérité, les détester après les avoir commis, parce qu'ils ne laissent pas de déplaire à Dieu, mais nous devons nous garder de nous en troubler. «Ces pensées inquiètes, dit saint François de Sales, ne viennent pas de Dieu, qui est le prince de la paix ; mais elles viennent toujours ou du démon ou de l'amour propre, ou de l'estime que nous ayons de nous-mêmes».

«Il faut donc rejeter de suite ces pensées inquiétantes et n'en pas faire cas. «Ces défauts, dit le même saint, étant indélébiles et involontaires, s'effacent aussi sous une volonté expresse. Il suffit pour cela d'un acte de douleur ou d'amour» Ces défauts sont des fautes, il est vrai, mais ils ne sont point un obstacle à la perfection ; ou pour mieux dire, ils n'empêchent pas d'avancer dans la perfection, qui, comme on sait, n'existe réellement que dans le ciel.

«La tiédeur évitable est un obstacle à la perfection. On est dans cet état lorsqu'on commet des péchés de propos délibéré, péchés qu'on voit clairement et qu'on pouvait bien éviter avec le secours de la grâce. «Dieu vous préserve, dit sainte Thérèse, d'un péché délibéré, quelque petit qu'il soit». Tels sont, par exemple, les mensonges volontaires, les petites médisances, les imprécations, les paroles piquantes, les railleries contraires à la charité, le désir d'être estimé, les affections trop humaines pour les personnes de sexe différent, etc. «Toutes ces choses, continue la même sainte, sont autant de petits vers, d'autant plus à craindre qu'ils ne se laissent apercevoir que lorsqu'ils ont rongé les vertus. Le démon se sert des petites fautes pour conduire l'âme aux plus grands excès.

«Écoutez la menace que Dieu fait aux âmes tièdes : «Vous n'êtes ni froid, ni chaud ; mieux vaudrait pour vous que vous fussiez froid ; mais parce que vous êtes tiède, Je commencerai à vous rejeter de Ma bouche». Oui, il vaut mieux en quelque sorte être froid, privé de la grâce de Dieu, que d'être tiède ; parce que celui qui est froid peut être réveillé par les remords de sa conscience et changer de vie ; mais celui qui est tiède s'endort dans ses défauts, sans même penser à s'en corriger, et ne donne presque aucun espoir de guérison» (*Pratique de l'amour envers nous*, c. VIII).

La tiédeur est un état habituel. Quelques péchés véniels de propos délibéré, commis de temps en temps, ne suffisent pas pour constituer une habitude. Il faut sans doute les éviter avec le plus grand soin ; mais si on y tombe, ne pas se croire sous le coup de la menace de Notre-Seigneur.

## CHAPITRE XXI : SCRUPULES SUR LES DISTRACTIONS ET LES TENTATIONS.

Un autre sujet d'inquiétude pour les bonnes âmes est cette multitude de distractions, de pensées vaines et étrangères qui viennent les assaillir pendant la prière et la méditation. Qu'elles se rappellent d'abord que ces distractions, eu égard à la faiblesse de notre nature, à la mobilité de notre esprit, aux folies de notre imagination, sont inévitables. Les plus grands saints en ont été affligés, même très souvent, comme le dit de lui-même l'auteur de *l'Imitation*. On rapporte qu'un solitaire de la Thébaïde essaya de dire un *Pater* sans distraction. Il le recommença cinquante-trois fois, sans en venir à bout.

Ensuite, ces distractions n'étant pas volontaires n'ôtent rien au mérite de la méditation. Quand vous ne feriez autre chose, dit saint François de Sales, pendant tout le cours de la méditation, que de repousser les distractions, votre oraison n'en serait pas moins bonne : ce que Dieu regarde, c'est la bonne volonté.

Lors donc qu'on s'est mis sérieusement en la présence de Dieu et qu'on a dé savoué les distractions qui pourraient survenir, il faut être sans inquiétude. A plus forte raison faut-il être tranquille, si les distractions sont occasionnées par des occupations extérieures, voulues en vertu de l'obéissance. Écoutons l'Esprit de saint François de Sales, à une supérieure de monastère qui soupirait après le repos, et se plaignait du tracassé attaché à la supériorité, comme la distrayant de son union avec Dieu. Le Bienheureux leva le voile fort proprement, en lui remontrant que rien ne peut séparer de Dieu que le péché.

«C'est une erreur manifeste de penser que les occupations légitimes nous désunissent du divin amour ; il n'y a point au contraire de plus fort ciment ny de colle plus fine pour nous lier à Dieu que de les faire purement pour Sa gloire. Les

quitter pour s'unir à Dieu par l'oraison, la solitude, la lecture, le silence, le recueillement, le repos, la contemplation, c'est plutôt quitter Dieu pour s'unir à soy mesme : c'est-à-dire à son amour-propre, dont la piperie nous fait prendre un malheureux change.

«Pour fortifier l'imbécillité de cette bonne supérieure, voicy en quels termes lui parle notre Bienheureux : «A mesure que vous entreprenez sous la force de la sainte obéissance beaucoup de choses pour Dieu, Il vous secondera de son secours ; et fera vostre besongne avec vous, si vous voulez faire la sienne avec luy. Or, la sienne est la sanctification et perfection des âmes. Travaillez humblement, simplement et confidemment à cela : vous n'en recevrez jamais aucune distraction qui vous soit nuisible. La paix n'est pas juste, qui fuit le travail acquis, à la glorification du nom de Dieu» (*Épîtres*, liv. VI, épître 33. *Esprit*, t. III, p. 490).

Au reste, il y a deux moyens d'éviter ou au moins de diminuer les distractions dans la méditation : se mettre sérieusement en la présence de Dieu, et se servir d'un livre pour méditer. «Celui qui se met à la prière sans préparation est fait semblable à celui qui tente Dieu. Je scai bien qu'il y a quelquefois des temps si stériles que quelque préparation que l'on fasse, on arracherait aussitost de l'eau d'un rocher qu'une pensée de la teste». En ce cas notre Bienheureux donne un excellent remède.

«Touchant la méditation, dit-il, je vous prie de ne pas vous affliger, si parfois, et même bien souvent, vous n'y estes pas consolée ; mais poursuivez doucement, avec humilité et patience, sans pour cela violenter vostre esprit las.

«Servez-vous d'un livre, quand vous verrez vostre esprit las : c'est-à-dire lisez un petit peu, et puis méditez ; et puis relisez encore un petit peu, et puis méditez, jusqu'à la fin de vostre demie heure.

«La mère Thérèse en usa ainsi du commencement, et dit qu'elle s'en trouva fort bien. Et puisque nous parlons confidemment, j'ajouteray que je l'ay ainsi essayé et m'en suis bien trouvé. Tenez pour règle que la grâce de la méditation ne se peut gagner par aucun effort d'esprit ; mais il faut que ce soit une douce et bien affectionnée persévérance, pleine d'humilité» (*Épître*, liv. V, ép. 44. *Esprit*, t. III, p. 488).

Aux distractions succèdent les tentations : nouveau et continuel sujet de scrupules et d'inquiétudes pour les consciences délicates et trop peu instruites. Voici de quoi les éclairer et les rassurer.

«Vous me demandez pourquoy Dieu permet que l'ennemy de notre salut nous afflige de tant de tentations, qui nous mettent en grand hazard d'offenser Dieu et de nous perdre ? Je vous répons, mes chères âmes, avec le Saint-Esprit, que la tentation engendre la patience, la patience l'espreuve, et l'espreuve l'espoir du salut, espoir qui n'est point confondu ( Rom., V, 5).

«Celuy là est bien heureux qui souffre la tentation, car estant espruvé par elle il recevra la couronne de vie que Dieu promet à ceux qui l'ayment ( Jac. XII).

«Celuy qui n'est pas tenté que sçait-il (Eccli., XXIV, 11).

« Il est nécessaire que celuy qui est agréable à Dieu soit espruvé par la tentation (Tob., XII, 19).

Ce mesme divin sentiment faisait autrefois dire à notre bienheureux Père, sur ce sujet : «Sçavez-vous ce que Dieu fait en la tentation ? il permet que le malin forgeron de semblables besongnes les nous vienne présenter à vendre, afin que par le mépris que nous en ferons, nous puissions tesmoigner nostre affection aux choses divines.

«Et pour cela, ma très chère fille, faut-il s'inquiéter, faut-il changer de posture ? O Dieu, nenny ! c'est le diable qui va partout autour de nostre esprit, furetant et brouillant pour voir s'il pourrait trouver quelque porte ouverte. Il faisait comme cela avec Job, avec saint Antoine, avec sainte Catherine de Sienne et avec une infinité de bonnes âmes que je cognois, et avec la mienne qui ne vaut rien, et que je ne cognois pas.

«Eh quoy, pour tout cela, faut-il se fâcher ? Laissez-le se morfondre, et tenez toutes les advenues bien fermées, il se lassera enfin ; ou s'il ne se lasse, Dieu lui fera lever le siège. Souvenez-vous de ce que je pense vous avoir dit une autre fois. C'est bon signe qu'il fasse tant de bruit et de tempeste autour de la volonté ; c'est signe qu'il n'est pas dedans (Ép., liv. IV, ép. 46).

«Faute de sçavoir bien discerner si la tentation est dedans nostre cœur, ou devant nostre coeur, c'est ce qui nous donne du trouble et de la peine.

## CHAPITRE XXII : NOUVEAUX SCRUPULES SUR LES TENTATIONS.

«Mais à quoy connoistra-t-on, me dictes vous, ceste différence ? La pierre de touche, la voicy, avisez si la tentation vous plaist, ou si elle vous desplaist : et apprenez cette belle sentence d'un ancien Père que les péchés ne peuvent nuire quand ils desplaisent, combien moins les tentations ?

«Et parce que je sçay que l'opinion de nostre bienheureux Père vous est un oracle, voicy une sentence de luy sur ce propos au mesme lieu que nous venons de marquer. «Notez cecy, dit il : pendant que la tentation vous desplaiera, il n'y a rien à craindre, car pourquoy vous desplaist-elle, sinon parce que vous ne le voulez pas ?»

«Mais si je m'y amuse longtemps, soit par inadvertance, soit par engourdissement, soit par lascheté de la combattre et repousser, n'y a-t-il pas quelque sorte de complaisance ? - Le mal de la tentation ne se mesure pas sur la durée. Elle pourroit nous travailler toute nostre vie, pourvu qu'elle nous déplaise elle ne peut nous faire tomber dans le péché. Au contraire, si elle nous désagrée, outre que ce déplaisir nous préserve de son venin, il nous sert de matière de vertu, et par conséquent de couronne.

«Alois je crains de n'y estre plus ? - Cette crainte est une marque qu'elle vous a déplue ; car on ne craint pas ce qui agréé, on s'effraye du mal, et l'on ne peut agréer que le bien ou ce qui en a l'apparence. Si vous avez eu le loisir ou le jugement de considérer la tentation comme un mal, elle n'aura pu vous agréer.

«*Toujours est-ce mal fait de s'y amuser ?* - Si cet amusement précède le plein usage de la raison, il n'est pas de grande importance, et pour faire que cette délectation que l'on appelle morose, ou de retardement, soit péché, il faut quelque sorte de malice volontaire et de consentement.

«Quand le tentateur voit que nostre cœur est si bien estably en la grâce, que nous fuyons le péché comme le serpent, et que non seulement son ombre, qui est la tentation, nous fait peur, il se contente de nous inquiéter, voyant qu'il ne peut nous faire tomber dans la coulpe. Pour cela, il suscite un tas de mesmes tentations qu'il nous jette comme de la poussière dans les yeux, afin de nous affliger et nous rendre la voye de la vertu moins agréable.

«C'est contre les grandes tentations qu'il faut courir aux armes et aux boucliers ; mais il y en a de mesmes et communes, qui ne se rechassent jamais mieux que par le mépris. On se met en défaut contre les loups et les ours ; mais contre la multitude des mouches qui nous persécutent en esté, qui daignerait se mettre en posture de défenseur.

«A une âme qui s'inquiétoit et entroit en mélancolie de se voir assaillie de diverses pensées contre la foy, quoiqu'elles lui desplussent, jusqu'à en avoir le cœur tourmenté, nostre Bienheureux escrit de cette sorte : «Vos tentations contre la foi sont revenues, et encore que vous ne leur repliquiez pas un seul mot, elles vous pressent et vous ne leur repliquez pas : voilà bon, ma fille.

«Mais vous y pensez trop ; mais vous les craignez trop ; mais vous les appréhendez trop : elles ne vous feraient nul mal sans cela, vous estes trop sensible aux tentations. Vous ayez la foi, et vous ne voudriez pas qu'une seule pensée vous vint au contraire, et tout aussitost qu'une seule vous touche, vous vous en attristez et troublez.

«Vous estes trop jalouse de cette pureté de foy, il vous semble que tout la gaste ; non, non, ma fille, laissez courir le vent, et ne pensez pas que le frililis des feuilles soit le cliquetis des armes.

«Dernièrement j'étais auprès des ruches d'abeilles, et quelques-unes se mirent sur mon visage : Je voulus y porter la main et les oter. «Non, me dit un paysan, n'ayez point peur et ne les touchez point, et elles ne vous piqueront nullement ; si vous les touchez, elles vous mordront». Je le crus, pas une ne me mordit, croyez-moi, ne craignez point ces tentations, ne les touchez point, elles ne vous offenseront point : passez outre et ne vous y amusez point».

«J'ajoute à cette pensée, que le mépris vient mieux à bout et des tentations et du tentateur que le combat : d'autant que combattre un ennemy est un signe, que l'on fait quelque estat de sa force et de ses atteintes ; mais quand on le desdaigne, c'est une marque qu'on le tient pour vaincu et pour indigne de nostre colère. Le mépris des tentations est un grand indice de progrès dans la vertu ou d'une forte confiance au Dieu des batailles. Quant au tentateur, rien ne le chasse aussi rudement que le mépris, d'autant que son orgueil montant toujours ne peut souffrir le ravalement du desdain» (*Esprit, etc.*, t. III, p. 410. *Épît.*, liv. IV, épît. 37.

### CHAPITRE XXIII : INUTILITÉ DES TENTATIONS.

Les tentations étant le grand tourment des bonnes âmes, nos maîtres multiplient les enseignements de nature à les rassurer, mais encore à montrer les avantages qu'elles peuvent en retirer.

Celui qui n'est pas tenté, que sait-il, nous dit le Saint-Esprit Lui-même (Eccli., XXXIV, 9). «Il ne connoit ny sa faiblesse, ny la force de la grâce, ni la condition de l'homme icy bas, Bienheureux celui qui souffre la tentation ; car estant réprouvé par là, il en recevra la couronne de vie, que Dieu promet à ceux qui l'ayment (Jac., 1).

«Ce n'est pas après les domestiques de la maison que les chiens aboyent, mais après les estrangers. Le diable ne se met point en peine d'induire en tentation ceux qui la cherchent, et qui sont des siens. Quand il en travaille et en tourmente un cœur, c'est signe qu'il luy est estranger ; et plus il redouble sa tentation, c'est une marque plus signalée de vertu ; car il ne fait de puissantes attaques qu'aux plus forts, et qui luy font davantage de résistance.

«Si nous sçavions faire un bon usage des tentations, disoit notre bienheureux Père, au lieu de les redouter, nous les invoquerions, à peine que je ne die, nous les souhaiterions. Mais parce que nostre faiblesse et notre lascheté ne nous est que trop connue par tant d'expériences et de tristes chustes, nous avons bien raison de dire : *Ne nous induisez pas en tentation*».

«Il y en a qui pensent que tout est divin, quand ils sont affligés de pensées de blasphème et d'impiété et s'imaginent qu'ils n'ont plus de foy. Cependant, tant que ces cogitations leur déplaisent, elles ne leur peuvent nuire ; et les vents impétueux ne servent qu'à leur faire jeter de plus profondes racines en la foy. Le mesme se doit dire des tentations de la pureté, et des autres.

«Comme entre les arbres il n'y a point de poirier de bon chrétien qui ne soit enté, entre les hommes même des plus vieux, il n'y a point de bon chrétien qui ne soit tenté. L'ange dit au bon Tobie : «Parce que vous estiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous accueillist et vous esprouvast» (Tob., XII, 13).

«Au demeurant, dit nostre bienheureux Père, ces tentations si importunes viennent de la malice du diable ; mais la peine et la souffrance que nous en ressentons viennent de la miséricorde de Dieu, qui, contre la volonté de son ennemy, tire de la malice d'iceluy la sainte tribulation. Je dis donc ainsi : Vos tentations sont du diable et de l'enfer : mais vos peines et afflictions sont de Dieu et du paradis. Les mères sont de Babylone, mais les filles sont de Jérusalem.

«Vous dites bien en vérité, ma pauvre chère fille, ce sont deux femmes que vous avez en vous ; et les deux filles de ces diverses mères se battent, et celle qui ne vaut rien est si mauvaise que quelquefois la bonne a bien à faire à se défendre ; alors il est avis à cette pauvre bonne qu'elle a été vaincue et que la mauvaise est plus brave. Mais non certes, ma pauvre chère sœur, cette mauvaise-là n'est pas plus brave que vous ; mais elle est plus perverse, surprenante et opiniâtre. Et quand vous allez pleurer, elle est bien aise, parce que c'est toujours autant de temps perdu ; et elle se contente de vous faire perdre le temps, quand elle ne peut pas vous faire perdre l'éternité.

«Enfin, notez ceci : tant que la tentation vous déplaira il n'y a rien à craindre : car pourquoi vous déplaît-elle, sinon parce que vous ne la voulez pas ? Ne vous troublez donc point, ma fille bien-aimée. Laissez enrager l'ennemi à la porte ; qu'il heurte, qu'il brigue, qu'il crie, qu'il hurle et fasse du pis qu'il pourra. Nous sommes assurés qu'il ne peut entrer dans notre âme que par la porte de notre consentement. Tenons-la bien fermée, et voyons souvent si elle n'est pas bien close, et de tout le reste, ne nous en soucions point ; car il n'y a rien à craindre».

### CHAPITRE XXIV : SCRUPULES SUR LES PÉCHÉS ET LES IMPERFECTIONS.

Après avoir indiqué très clairement la conduite à tenir dans les tentations, et banni les inquiétudes qu'elles causent aux âmes timorées, nos saints docteurs leur rendent le même service à l'égard des péchés et des imperfections.

Tout réussit à bien à ceux qui aiment Dieu, dit saint Paul (Rom., VIII, 28), oui, tout, même le péché. Dieu est si bon qu'il ne permettrait jamais le mal, si, par un secret admirable réservé à sa souveraine sagesse, Il n'avait la puissance de changer le mal en bien. «J'alléguay là-dessus que les plus grands exemples que nous avions estoient tirez de ceux qui avoient esté les plus grands pécheurs, Dieu faisant abonder sa grâce où le péché avoit abondé. Je proposay David, Manasses, Sainct Pierre, Sainct Paul, le Prodigue, la Magdeleine, Sainct Augustin, Sainte Marie Egyptienne. Depuis j'ay esté ravi de trouver la mesme doctrine dans nostre bienheureux Père ; voici en quels termes il l'explique :

«Puisque Dieu peut et sçait tirer le bien du mal, pour qui fera-t-il cela, sinon pour ceux qui sans réserve se sont donnez à luy ? Ouy, mesure les péchés dont Dieu nous défend, sont réduits par la divine providence au bien de ceux qui sont à luy. Jamais David n'eus été si comblé d'humilité s'il n'eust péché : ny Magdeleine, si amoureuse de son Sauveur, s'Il ne luy eust remis tant de péchés, et jamais Il ne les luy eust remis, si elle ne les eust commis. Voyez, ma chère fille, ce grand artisan de miséricorde, Il convertit nos misères en grâces, et fait la thériaque salutaire à nos âmes de la vipère do nos inquitez.

«Quoy que vous ne voyez pas les ressorts par lesquels ce bien doit vous arriver, demeurez tant plus assurée qu'il arrivera. Si Dieu vous jette la boue de l'ignominie sur les yeux, c'est pour vous donner la belle vue, et vous rendre un spectacle d'honneur. Si Dieu vous fait prendre une cheute comme à saint Paul, qu'il jette en terre, c'est pour vous relever à gloire» (*Esprit*, etc., t. III, p. 202. Épit., liv. II, ép. 2).

Les bonnes âmes confondent souvent le péché avec l'imperfection : voici la pierre de touche au moyen de laquelle on les distingue. «Notre bienheureux Père enseignait que le péché véniel estoit toujours dans nostre volonté, sans le consentement de laquelle il ne peut y avoir de péché, et selon que ce consentement s'applique ou se donne à une matière mauvaise, grave ou légère, le péché est ou mortel ou véniel».

«Mais l'imperfection est proprement un mouvement défectueux, procédant de la nature corrompue, qui prévient le plein consentement de la volonté. Dire un mensonge joyeux ou officieux délibérément et volontairement est un péché véniel. L'avoir plus tost dit que pensé est imperfection. Rire démesurément et immodestement avec plaisir délibéré, sans se soucier de la mauvaise édification que les spectateurs en peuvent tirer, est une faute vénielle ; mais être surpris du désir de rire et éclater en ris sans délibération, c'est une imperfection de nature, et mesme quelquefois inévitable.

«Un dépit délibéré et qui témoigne une aversion chagrine est un péché véniel ; mais quand il est prompt et soudain, comme un éclair, qui disparoist aussitost qu'il paroist, ce n'est qu'une imperfection. Or, il est à noter que l'imperfection n'est pas matière suffisante d'absolution, ouy bien le péché véniel quoyque celui-cy ne soit pas matière nécessaire de confession» (*Esprit*, t. III, p. 163).

Nouveaux et consolants détails sur les imperfections.

«Les mouches et les puces en esté sont extrêmement importunes, mais elles ne sont pas cruelles. Elles peuvent bien exercer nostre modération, mais non pas nostre patience. On n'appelle pas une si grande vertu que celle-cy au secours d'un si petit mal, que celui qui provient de la piqueure de si foibles animaux.

«Il y a des âmes qui ont la peau de leur conscience si douillette, que la moindre imperfection les pique et les fasche ; et se faschant quelquefois de s'estre faschées d'une fascherie plus fascheuse que celle qui les a fait fascher.

«Tout cela prouve d'un amour-propre d'autant plus difficile à guérir qu'il est plus secret. Elles ont une si bonne opinion de leur perfection propre, que quand elles y voyent des manquements elles en sont désolées.

«Notre bienheureux Père voulait qu'on tirast profit de ses imperfections, et qu'elles servissent à nous établir et fonder dans une humilité courageuse, et à nous faire espérer voire contre espérance et apparence. A une personne qui se troublait à la veue de ses imperfections, il escrivoit : «Nous voudrions bien être sans imperfections ; mais, ma très chère fille, il faut avoir patience d'estre de la nature humaine, et non de l'angélique. Nos imperfections ne nous doivent pas plaire, ainsi nous devons dire avec le saint apostre : O moy, misérable, qui me délivrera du corps de ceste mort (Rom., VII, 42).

«Mais elles ne doivent pas ny estonner ny oster courage : nous en devons voirement tirer la soumission, humilité et défiance de nous mesmes ; mais non pas le découragement, ny affliction du cœur, ny beaucoup moins de defiance de l'amour de Dieu envers nous ; car ainsi Dieu n'ayme pas nos imperfections et péchés véniels, mais il nous ayme bien notwithstanding iceux.

Ainsi comme la foiblesse et infirmité de l'enfant desplaist à sa mère et pourtant non seulement ne laisse pas pour cela de l'aymer, ains l'ayme tendrement et avec compassion ; de mesme, bien que Dieu n'ayme pas nos imperfections et péchés véniels, il ne laisse pas de nous aymer tendrement ; de sorte que David a eu raison de dire à Nostre Seigneur : Ayez miséricorde, Seigneur, parce que je suis infirme (Ps. VI, 3). Certes quand nous avons sujet de nous humilier à la veue de nos imperfections, nous gagnons beaucoup ; d'autant que le profit que nous faisons en nous avançant dans cette vertu répare richement le dommage qui peut nous arriver de nos imperfections» (*Esprit*, t. III, 277).

## CHAPITRE XXV : NE SE TROUBLER NI DE SES IMPERFECTIONS NI DE SES PÉCHÉS.

«Puisque nous ne pouvons estre en cette vie mortelle, quelque avancez que nous soyons en la voye de Dieu, sans des péchés véniels, beaucoup moins pouvons nous estre exempts des imperfections qui préviennent la délibération et détermination de nostre volonté. Ici bas, si nous avons la grâce nous ny sommes pas confirmés, et nous en pouvons deschoir. Nostre vendange n'est pas si pure qu'elle soit exempte de lie, ni nostre or si purifié qu'il soit sans aucune crasse.

«Or, il y en a qui faute de prendre garde à eux, et à force d'estre jaloux de la perfection, se troublent démesurément quand ils se voyent tomber dans de sourdes imperfections, et mesme en de notables péchés véniels, et se chagrinent et

se dépitent là-dessus contre eux memes, et entrent presque en découragement de pouvoir jamais arriver à la cime de la perfection imaginaire à laquelle ils aspirent.

«Le trouble et le chagrin que prennent ces âmes si tendres sur elles-mêmes, si douillettes, ne procède pas tant de la haine qu'elles ont contre le péché véniel et l'imperfection à cause qu'elle déplaist à Dieu, qu'à cause qu'elle leur déplaist à elles mêmes, et ainsi prouve d'un très secret et très fin et subtil amour-propre, duquel naist comme d'une mauvaise, mais occulte racine, cet empressement. Ceux qui sont plus avancez et affermis dans le divin amour, au lieu de se troubler de leurs cheutes, en prennent occasion de s'humilier de plus en plus, et ainsi tirent avantage de leur perte» (*Esprit*, t. III, p. 58).

Nous avons une très excellente leçon à ce propos du bienheureux François. «L'humilité, dit-il, fait que nous ne nous troublons point de nos imperfections, nous ressouvenant de celles d'autrui ; car pourquoy serions-nous plus parfaits que les autres ? Et tout de mesme que nous ne nous troublions point de celles d'autrui, nous ressouvenant des nostres : car pourquoy trouverons-nous estrange que les autres ayent des imperfections, puisque nous en avons bien ?

«L'humilité rend nostre cœur doux à l'endroit des parfaits et imparfaits ; à l'endroit de ceux-là par révérence ; à l'endroit de ceux-cy par compassion. L'humilité nous fait recevoir les peines doucement, sachant que nous les méritons ; et les biens avec révérence, sachant que nous ne les méritons pas» (Epît., liv. V, ép. 45).

«Ne pas nous troubler après nos fautes est un point essentiel de la vie chrétienne, sur laquelle nos maîtres reviennent souvent, qui veut dire que s'il nous arrive quelque imperfection ou péché, nous sommes estonnés, troublés et impatiens ? Sans doute c'est que nous pensions estre quelque chose de bon, résolu et solide ; et pourtant quand nous voyons par effect qu'il n'en est rien, et que nous avons donné du nez en terre, nous sommes trompés, et par conséquent troublés, offensés et inquiétés. Que si nous savions bien qui nous sommes, au lieu d'estre ébahis de nous voir à terre, nous nous estonnerions comment nous pouvons demeurer debout»<sup>1</sup>.

«Vous vous plaignez de quoy plusieurs imperfections et défauts se mêlent en vostre vie, contre le désir que vous avez de perfection et profit de l'amour de Dieu. Je vous répons qu'il n'est pas possible de nous abandonner du tout entièrement nous-mêmes, pendant que nous sommes ici bas. Il faut que nous nous portions toujours nous-mêmes, jusqu'à ce que Dieu nous porte au ciel ; et pendant que nous nous porterons, nous ne porterons rien qui vaille.

«Il faut donc avoir patience, et ne penser pas de nous pouvoir guérir en un jour de mauvaises habitudes, que nous avons contractées par le peu de soin que nous avons eu de nostre santé spirituelle.

«Certes le péché véniel, dit nostre bienheureux Père, ny mesme l'affection au péché véniel n'est pas contraire à l'essentielle résolution de la charité, qui est de préférer Dieu à toutes choses ; d'autant que par ce péché nous ayons quelque chose hors de la raison, mais non pas contre la raison : nous déférons un peu trop, et plus qu'il n'est convenable à la créature, mais non pas en la préférant au Créateur ; nous nous amusons plus qu'il ne faut aux choses terrestres, mais nous ne quittons pas pour cela les célestes.

«En somme cette sorte de péché nous retarde au chemin de la charité, mais il ne nous en oste pas ; et partant le péché véniel n'estant pas contraire à la charité il ne la détruit jamais, ny en tout, ni en partie.

«Néanmoins, le péché véniel est péché, et par conséquent il desplait à la charité ; non comme chose qui lui soit contraire, mais comme chose contraire à ses opérations et à ses progrès, voire mesme à son intention, laquelle estant que nous rapportions toutes nos opérations à Dieu, elle est violée par le péché véniel, qui porte les actions par lesquelles nous les commettons, non par voirement contre Dieu, mais hors de Dieu et de Sa volonté (*De l'amour de Dieu*, l. IV, c. II)

«Toutefois le péché véniel, principalement quand il est beaucoup affectionné, nous met au hasard de perdre la charité, parce qu'il nous expose au danger de commettre le mortel. Mais ne vous troublez point de quoy vous ne remarquez pas toutes vos menues cheutes pour vous en confesser. Non ; mais allez humblement et franchement dire ce que vous aurez remarqué ; et pour ce que vous n'aurez pas remarqué, remettez-le à la douce miséricorde de Celui qui met la main au-dessus de ceux qui tombent sans malice, afin qu'ils ne se froissent point, et les relève si doucement et vilement qu'ils ne s'aperçoivent pas ny d'estre tombés, par ce que la main de Dieu les a recueillis en leurs choutes, n'y d'estre relevés, par ce qu'Il les a retirés si souvent qu'ils n'y ont pas pensé» (*Esprit*, passim).

«Ceux qui se troublent et inquiètent des péchés véniels, et qui ne penseraient pas en être bien lavez que par la confession estoient comparés par nostre Bienheureux à ceux qui sont si curieux et soigneux de conserver leur pureté, qu'ils la minent à force de remèdes. Car les médicaments ont cela de propre, qu'en chassant les peccantes humeurs, ils raclent aussi quelques parties des bonnes.

«Il est vrai que le péché véniel est matière suffisante d'absolution et de confession, mais non pas nécessaire. Il est vray aussi que le meilleur moyen de l'effacer est le sacrement de pénitence. Mais comme celui qui ne se voudroit nourrir que de viandes exquisés et délicates affoibliroit sa santé, et qui à la moindre indigestion ou migraine se serviroit de bezoar, ou de confections précieuses, seroit juge exclusif d'appliquer de si grands remèdes à de si petites incommodités ; celui-là de mesme qui à chaque péché véniel qu'il remarqueroit seroit pendu à l'oreille d'un confesseur passeroit aussi non seulement pour importun, mais pour scrupuleux.

«Voicy un enseignement fort notable de nostre bienheureux Père : «Ce n'est pas, dit-il, estre foible de tomber quelques fois en des péchés veniels, pourvu que nous nous en relevions tout incontinent, par un retour de nostre âme vers Dieu, nous humiliant tout doucement. Il ne faut pas que nous pensions pouvoir vivre sans en faire toujours quelques-uns ; car il n'y a eu que Nostre-Dame qui ait eu ce privilège. Certes, si bien qu'ils nous arrestent un peu, comme j'ai dit, ils ne nous destournent pourtant pas de la voye : un seul regard de Dieu les effacera (Entret. IX).

---

<sup>1</sup> De là cette parole de saint Philippe de Néri ; lorsqu'il lui était échappé quelque faute, il disait : Seigneur, voilà tout ce que je sais faire, je Vous remercie de m'avoir soutenu, autrement j'aurais fait bien pis.

«Certes si la seule veue du serpent d'airain guerrissoit les Israélites des piqueures mortelles des serpents de feu : combien plus nous guerrira des morsures vénielles du serpent tortu, le regard de Jésus crucifié ! O, que le Dieu d'Israël est bon à ceux qui ont le cœur droit, ou qui redressent leur cœur vers Lui» (*Esprit*, t. III, 339).

## CHAPITRE XXVI : SUITE DU PRÉCÉDENT.

«Notre Bienheureux estimoit tout relèvement imparfait après les cheutes, s'il n'estoit accompagné de tranquillité et de paix. En ceste occurrence voicy son conseil : «Quand il nous arrive de tomber par les soudaines saillies de l'amour-propre ou de nos passions, prosternons aussitôt que nous pouvons nostre coeur devant Dieu, de confiance et d'humilité : *Seigneur, miséricorde, car je suis infirme*. Relevons-nous en paix et tranquillité, et renouons le filet de nostro indifférence ; puis continuons nostre ouvrage. Il ne faut pas ni rompre les cordes, n'y quitter le luth, quand on s'aperçoit en désaccord ; il faut prester l'oreille pour voir d'où vient le détraquement, et doucement tendre la corde ou la relascher, selon que l'art le requiert (Epît., liv. IV, ép. 10).

«Soyez juste, dit-il ailleurs, n'excusez ni n'accusez aussi qu'avec mesme considération vostre pauvre âme, de peur que si vous l'accusez sans fondement, vous ne la rendiez insolente ; et si vous l'accusez légèrement, vous ne lui abaliez le courage et la rendiez pusillanime. Marchez simplement et vous marcherez confidemment» (Ibid., ép. 16. *Esprit*, t. III, 376).

«Le premier moyen de conserver la paix dans les familles, et à l'égard du prochain, c'est le support mutuel ; le second, c'est le support mutuel ; le troisième, c'est le support mutuel. Portez mutuellement vos fardeaux, dit saint Paul, c'est ainsi que vous accomplirez la loi de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La patience envers nous-même n'est pas moins nécessaire qu'à l'égard d'autrui. Nos saints insistent longuement sur ce point.

«Comme la charité qui est patiente et bénigne nous oblige à corriger le prochain de ses défauts en esprit de douceur et de suavité, le bienheureux François ne trouvait pas bon qu'on changeast de registre, quand on se corrigeoit soy mesme, n'y qu'on se relevast de ses défauts et de ses cheutes en se gourmandant avec rudesse et aspreté.

«Quoy donc, dira-t-on, se faut-il donc flatter et cajoller soy-même, et voir ses ulcères intérieurs se pourrir et se corrompre à la face de nostre folie, faute de sel et de vinaigre ? - Et qui vous a dit qu'en corrigeant le prochain, il le fatlust flatter ny cajoller ? N'est-ce pas là l'huile du pécheur, duquel le psalmiste ne veut point qu'on lui engraisse la tête ? (Ps., CXL, 5). Ne faut-il pas imiter le bon samaritain qui versa l'huile douce et le vin poignant dans la playe du blessé, mestant la suavité des paroles avec l'aigreur naturelle de la répréhension ?

«Repandre le prochain en l'injuriant et le menaçant n'est pas le corriger, mais le cabrer ; l'amender, mais l'irriter, c'est le provoquer à pis faire. C'est mettre du fiel dans sa viande, et du vinaigre dans son breuvage.

«Que si nous devons tellement assaisonner les répréhensions du prochain, qu'il y ait plus d'huile que de vinaigre, pourquoi serons-nous moins pitoyables à nous-mesme, veu que nul n'a en haine sa propre chair ? Et s'il faut faire à autrui ce que nous voudrions nous estre fait, pourquoy ne ferons-nous pas envers nous-mesme ce que la droite raison nous dicte devoir estre fait à autrui ?

«Ayez une excellente leçon de nostre Bienheureux sur ce sujet, et quand il nous arrive des défauts examinons notre cœur tout à l'heure, et demandons-lui s'il n'a pas toujours vive et entière la résolution de servir Dieu ; et j'espère qu'il nous repondra qu'ouy, et que plus tost il souffrirait mille morts que de se séparer de cette résolution. Demandons luy derechef : pourquoy donc es-tu si lasche ? Il repondra : j'ay esté surprins je ne say comment ; mais je suis ainsi pesant maintenant. Hélas ! ma chère fille, il lui faut pardonner. Ce n'est pas par infidélité qu'il manque, c'est par infirmité. Il le faut donc corriger doucement et tranquillement, et non pas le courroucer et troubler davantage.

«Or sus, luy devons-nous dire, mon cœur, mon amy, au nom de Dieu prends courage : cheminons, prenons garde à nous, élesvons-nous à nostre secours et à notre Dieu. Hélas ! ma chère fille, il nous faut entre charitable à l'égard de nostre âme, et ne la point gourmander, tandis que nous voyons qu'elle n'offence pas de guet-à-pend» (Epît., liv. IV, ép. 30).

«Il ne vouloit pas mesme que l'on fust exécutif à l'accuser ny que l'on exagérast ses fautes ; non qu'il faille traiter les vices de main morte, au contraire ; mais aussi se faut-il garder de porter l'âme dans le discouragement ou chagrin sous couleur de l'humilier. Il faut avoir l'esprit juste et marcher par le milieu, en s'humiliant sans se décourager et s'encourageant avec humilité.

«Continuons d'écouter l'aimable saint : «Nous ne devons pas, dit-il, nous étonner de nous voir imparfaits ; car nous ne devons jamais en douter, puisque nous ne devons jamais nous voir autrement en cette vie ; ni nous en contrister, Or il n'y a remède ; oui bien nous en humilier, car par là nous réparerons nos défauts, et nous amenderons doucement : car c'est l'exercice pour lequel nos imperfections nous sont laissées.

«Faites comme les petits enfants. Pendant qu'ils sentent leurs mères qui les tiennent par les manchettes, ils vont hardiment et souvent tout autour, et ne s'étonnent point des petites bricoles que la faiblesse de leurs jambes leur fait faire. Ainsi, tandis que vous apercevez que Dieu vous tient par la bonne volonté et résolution qu'Il nous a donnée de Le servir, allez hardiment et ne vous étonnez point de ces petites secousses et choppemens que vous ferez ; et ne s'en faut fâcher, pourvu qu'à certains intervalles vous vous jetiez entre Ses bras, et Le baisiez du baiser de la charité. Allez donc joyeusement et à cœur ouvert, le plus que vous pourrez ; et si vous n'allez pas toujours joyeusement, allez toujours courageusement et fidèlement» (Epît., liv. IV, ép. 30).

## CHAPITRE XXVII : DES PETITES VERTUS. - ASSURANCE DE LA GRÂCE. - MARQUE DE LA GRÂCE HABITANTE.

«En voyant dans la vie des saints les vertus héroïques qu'ils ont pratiquées, un certain encouragement se fait sentir, et plusieurs se disent : Je ne serai jamais un saint. Scrupule, erreur de tentation. « Il y a, dit saint Bernard, dans la vie

des saints, des vertus que nous devons admirer sans être obligés de les pratiquer, et des vertus que nous pouvons et devons imiter. »

Ainsi outre les grandes vertus dont ils nous donnent l'exemple, tous les saints en ont pratiqué de plus petites en apparence, et non moins méritoires. Tous ont été humbles, doux, patients, zélés, charitables, mortifiés. Rien ne nous empêche de les imiter en cela. Fidèlement pratiquées ces petites vertus suffisent pour faire de nous des saints, et de grands saints. Dieu ne regarde pas à la quantité, mais à la qualité. Témoins le verre d'eau froide de l'Evangile et l'obole de la pauvre veuve, déclarés l'un et l'autre dignes d'une récompense éternelle.

D'ailleurs, il ne faut pas l'oublier : ce qui fait le mérite des vertus, ce n'est pas l'acte lui-même, mais la pureté d'intention, l'amour de Dieu, en un mot, la charité qui l'anime. Écoutons saint Paul :

« Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai point la charité, je suis comme un airain sonnante et une cymbale retentissante. Quand j'aurais le don de prophétie, quand je pénétrerais tous les mystères et toutes les sciences, et quand j'aurais toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien.

« Et quand je distribuerais mes richesses pour nourrir les pauvres, et que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien » II Cor., : ► n, 1, 3

Ayons donc un grand désir de plaire à Dieu dans toutes nos oeuvres ; et si nous ne pratiquons pas ce qu'on appelle de grandes vertus, soyons sans inquiétude. Les occasions de pratiquer les plus éclatantes vertus ne se présentent que rarement ; mais celles d'exercer les moindres sont tous les jours entre nos mains, et c'est pour ce sujet que notre bienheureux Père les recommande tant, pour deux raisons fort notables.

La première, parce que l'attention et la fidélité à exercer fait faire un grand amas de richesses spirituelles, à cause de leurs fréquentes rencontres. La seconde, parce qu'elles sont moins sujettes au vent de la vanité, qui est si nuisible au fruit des bonnes œuvres.

C'est ce qu'il enseigne à une âme qu'il conduisait au chemin de la piété, quand I lui dit : « Allons terre à terre, puisque la haute mer nous fait tourner la teste et nous donne des convulsions. Tenons-nous aux pieds de notre Seigneur avec sainte Madeleine ; pratiquons certaines petites vertus, propres pour notre petitesse.

« A petit mercier, petit panier. Ce sont les vertus qui s'exercent plus en descendant qu'en montant, et partout elles sont sortables à nos jambes : la patience, le support du prochain, le service, l'humilité, la douceur du courage, l'affabilité, la tolérance de notre imperfection, et ainsi de ces petites vertus. »

« A quoy j'adjouteray que ces vertus basses et populaires en apparence peuvent devenir hautes, et mesme s'eslever à un degré héroïque, si nous les pratiquons avec une éminente charité. Rien n'est petit de ce qui se fait avec un grand amour de Dieu, et rien n'est grand devant les yeux de Dieu, qui est fait sans cet amour, ou avec peu de cet amour. Prenons toujours nos mesures de ce côté là, et nous estimerons les bonnes oeuvres à leur juste prix » (Esprit, t. III, 468).

Ces âmes sont dignes d'une grande compassion. Pour se consoler, qu'elles écoutent les enseignements des maîtres de la vie spirituelle. « Selon mon jugement, dit l'Esprit de saint François de Sales, la tentation des tentations et qui travaille le plus les personnes qui font profession de la vie dévote, est celle-cy de sçavoir si elles sont en grâce : et de le sçavoir d'une certitude plus que morale et conjecturale, qui est celle dont Dieu veut que nous nous contentions pour exercer notre tempérance, et nous rendre sages à sobriété.

« Sans cela ces esprits pieux voltigent, comme papillons, autour d'un flambeau, et plusieurs y brûlent leurs aislerettes. Selon ce qui est écrit : Celui qui veut sonder la majesté, est opprimé de la gloire ; et qui veut sonder les décrets de Dieu, s'embarrasse dans un labyrinthe. d'en-tortillement où sa pauvre sagesse est dévorée.

### **CHAPITRE XXVIII : ASSURANCE DE LA GRÂCE. - MARQUE DE LA GRÂCE HABITANTE.**

La pratique habituelle de ces petites vertus compatibles avec notre position suffit pour nous assurer que nous sommes bien avec Dieu. Mais il y a des âmes qui ne l'entendent pas ainsi. Pour être certaines d'être en grâce avec Dieu, il leur faut quelque chose de plus : ou la pratique de quelque vertu éclatante, ou une sorte de révélation, d'où elles puissent conclure qu'elles sont en bon état. Autrement elles tombent dans une inquiétude continuelle accompagnée d'une défiance qui brise en elles l'énergie du bien, exclut la joie du cœur, fait le tourment de leur vie et la terreur de leur mort.

« A une âme qui estoit comme une pauvre abeille, embarrassée dans les toiles d'araignée de quelques considérations de défiance, nostre bienheureux Père donne cette consolation si pleine d'onction sainte, qu'il me semble que c'est un baume pour de pareilles plaies ; il dit : « D'examiner si vostre coeur luy plaist, il ne le faut pas faire ; mais ouy bien, si son coeur vous plaist : et si vous regardez son coeur, il sera impossible qu'il ne vous plaise ; car c'est un coeur si doux, si suave, si condescendant, si amoureux des chétives créatures, pourvu qu'elles reconnoissent leurs misères, si gracieux envers les misérables, si bon envers les pénitents ; et qui n'aimerait ce coeur royal, paternellement maternel envers nous ? » Épitt., liv. III, ép. 61)..

« C'est donc un des meilleurs signes que nous puissions avoir d'estre agréables à Dieu, quand Dieu mesme nous est agréable. Quand nous nous regardons dans un miroir, si l'air de nostre visage est triste, nous nous y voyons tristes ; si joyeux, joyeux. Dieu de mesme ayme ceux qui L'ayment, honore ceux qui L'honorent et se plaist en ceux qui se plaisent en Luy. Voulez-vous sçavoir comment nous sommes auprès de Luy ? Prenons garde de quelle sorte Il est auprès de nous (Esprit, t. III, 274).

Calmer les inquiétudes des bonnes âmes sur leur état devant Dieu, est un point d'une telle importance, que la charité de nos aimables docteurs multiplie ses efforts pour y parvenir. A ce qui précède ils ajoutent quelques moyens plus pratiques et plus faciles à comprendre.

« L'une des grandes détresses et perplexités que puisse souffrir une âme amoureuse de Dieu, c'est d'ignorer si vraiment elle l'ayme, et si elle est en sa grâce. Pour le sçavoir, nostre Bienheureux avoit coutume, entre quelques autres, de donner deux marques aux âmes qui estoient dans ceste angoisse intérieure, et qui cherchoient le repos dans quelque certitude morale bien puissante, d'estre eu estai de grâce.



«La première, et, à dire vray, la plus certaine, est de visiter avec les lampes d'un exact examen la Jérusalem de nostre intérieur, et de voir si dans son fond réside ceste ferme et invariable résolution de n'offenser jamais Dieu mortellement d'une volonté délibérée ; car c'est en ce point que consiste nostre grande union à la volonté de Dieu qui ne respire pour nous que grâce et sanctification.

«La seconde, si nous avons un ferme et constant désir d'aymer Dieu. Quand nostre Bienheureux disoit constant et ferme, il entendoit un désir efficace, non ces volontez imparfaites, que l'on appelle en l'escole velléitez, qui sont comme ces débiles vapeurs qui s'eslevent les matins sur les lieux marécageux, vapeurs aussitost dissipées ou abattues qu'attirées. Ces désirs de désirer, non plus que ces vouloirs de vouloir, ne sont proprement des désirs ny des vouloirs, mais des fantômes de désirs, et des avortons de volonté.

«Quant il parloit de désirs, il entendoit les affections raisonnables qui sont de vrayes productions de la volonté, et disoit de fort bonne grâce, que, qui désiroit de bien aymer aymoît à bien désirer. Et la raison sur laquelle il se fondoit pour monstrer que qui désire d'aymer Dieu l'ayme, c'est que l'amour et le désir sont deux affections qui naissent de la volonté raisonnable.

«Qui donc désire d'aymer Dieu n'a pas seulement un commencement de cet amour, mais a l'amour mesme ; puisque le désir est enfant de l'amour, comme l'un et l'autre sont enfants de la volonté : autrement si ce désir précédoit l'amour, il ressembleroit à ceste plante que l'on appelle *le fils avant le père*, d'autant qu'elle donne son fruit devant sa fleur.

«Cette doctrine de nostre Bienheureux est de grande consolation, pour les âmes abattues sur ceste désagréable langue qui procède de la perplexité, naissante de l'incertitude si elles ayment Dieu (*Esprit*, t. III, 321).

### CHAPITRE XXIX : PURETÉ DE L'AMOUR DE DIEU.

Après avoir rassuré les bonnes âmes sur leur état devant Dieu, il reste à leur faire bien connaître en quoi consiste l'amour de Dieu. Cette connaissance est nécessaire pour les préserver de certaines illusions, contre lesquelles il leur importe grandement de se tenir en garde.

Pour être digne de Dieu, l'amour de Dieu doit écarter l'amour mercenaire et l'amour servile et être un amour de complaisance et de bienveillance.

L'amour mercenaire dit : Je ne servirais pas Dieu, si je n'attendais pas le Paradis.

L'amour servile dit : Je ne servirais pas Dieu, si je ne craignais l'enfer. Ainsi formulé ce double amour est un grand désordre, puisqu'il nous fait préférer notre intérêt à la volonté de Dieu.

L'amour de complaisance croit toutes les vérités révélées de Dieu, parce qu'il veut qu'il les croie, et qu'il veut son acquiescement. Il se réjouit des beautés et perfections de Dieu pour Dieu, et qu'il s'y délecte et en fait sa béatitude : et ainsi il met la dernière fin de sa complaisance dans l'intérêt de Dieu, et non dans le sien propre.

«En somme, dit nostre Bienheureux, l'âme qui est en l'exercice de l'amour de complaisance, crie perpétuellement en son silence : Il me suffit que Dieu soit Dieu, que Sa bonté soit infinie, que Sa perfection soit immense ; que je meure ou que je vive, il importe peu pour moi, puisque mon cher bien aymé vit éternellement d'une vie toute triomphante. La mort mesme ne peut attrister le cœur qui sçait que son souverain amour est vivant. C'est assez pour l'âme qui ayme que celui qu'elle ayme plus que soy mesme soit comblé de biens éternels, parce qu'elle vit plus en celui qu'elle aime qu'en celui qu'elle anime, ains qu'elle ne vit pas elle mesme, mais son bien aimé vit en elle» (*De l'amour de Dieu*, liv. V ; c. III).

«Venons à l'amour de bienveillance. Afin de comprendre l'amour de bienveillance, il faut distinguer en Dieu deux sortes de biens : l'un intérieur, l'autre extérieur. Le premier, c'est Dieu luy mesme ; car la bonté n'est point distinguée de son essence, non plus que ses autres attributs. Or, ce bien là estant infini ne peut estre ny augmenté par nos services et nos honneurs, ny diminué par nos vices et nos révoltes ; et c'est de ceste sorte de bien que parle le Psalmiste, quand il dit que Dieu n'a que faire de nos biens (Ps. XV, 2).

«Mais il y a une autre sorte de bien qui est l'extérieur, et ce bien, quoiqu'il soit à luy, n'est pas pourtant dans luy, mais dans Ses créatures : comme les finances du roy sont bien à luy, mais dans les coffres de ses trésoriers et officiers. Ce bien extérieur ce sont les hommes, les obéissances, les services et les hommages que luy doivent et que luy rendent les créatures, lesquelles sont toutes destinées à Sa gloire, comme à la fin dernière de leur vocation.

«Et c'est ce bien icy que nous pouvons, avec la grâce, vouloir et donner à Dieu, et duquel nous pouvons augmenter Sa gloire extérieure, laquelle, d'autre part, nous pouvons diminuer par nos péchés.

«Nous pouvons souhaiter à Dieu ce mesme bien par des désirs imaginaires, tel qu'estoit celui que l'on attribue à saint Augustin, et que nostre bienheureux Père rapporte en ces termes : «Hé, Seigneur, je suis Augustin et Vous estes Dieu ; mais si toutefois ce qui n'est pas et ne peut pas estre, estoit, que je fusse Dieu et que Vous fussiez Augustin, je voudrais, en changeant de qualité avec Vous, devenir Augustin afin que Vous fussiez Dieu. (*De l'amour de Dieu*, l. V, c. VI).

«Ce qui suit nous fait connaître clairement en quoi consiste la pureté du saint Amour. Certes je sçavois desjà et par les enseignements de nostre bienheureux Père et par diverses remarques que j'avois faits tant de ses propos que de ses actions, ce que j'ay depuis leu avec joie dans les escrivains de sa vie, ce qu'ils ont appris d'un très vertueux ecclésiastique, qui est maintenant devant Dieu, et qui estoit confesseur ordinaire du Bienheureux : qu'il ne faisoit rien pour éviter l'enfer, ny pour, acquérir le paradis, mais seulement et simplement pour l'amour de Dieu ; Le craignant parce qu'il l'aymoit, et l'aymant parce qu'il le mérite, sans aucune considération servile ny mercenaire.

«Sur ce propos de la pureté de cœur et de la droicture d'intention, je luy ay souvent ouï faire grande estime d'un exemple excellent qui se tire de la vie de saint Louys, d'une sainte femme qui, un sceau d'eau d'une main et une torche de l'autre, disoit qu'elle voudroit éteindre l'enfer et brûler le paradis, afin que Dieu fut désormais servy et aymé pour l'amour de luy mesme, non pour la crainte des peines ou pour l'espoir des récompenses ; quoyque cette crainte et cette espérance soient bonnes, pourvu qu'on n'y mette pas volontairement et délibérément la fin dernière de ses actions, en préférant la peine à la coulpe (c'est-à-dire ne s'abstenant du péché, la coulpe, que par crainte de la peine, l'enfer) et le salaire à celui qui le donne, désordre qui ne peut être sans un grand péché.

«Nostre Bienheureux travailloit fort à essarter des cœurs les intentions sinistres et les moins pures, pour faire que l'on regardast droitement Dieu en toutes ses œuvres, et qu'on les rapportast toutes à Sa gloire».

Cette importante doctrine de nos docteurs demande quelques explications. La crainte de jeter les âmes dans le scrupule les rend nécessaires. Eux-mêmes l'ont compris : voici leurs éclaircissements.

«Les motifs serviles ou mercenaires quoyqu'intéressent ne laissent pas d'estre bons, pourvu qu'ils soient sans servilité et sans mercenairité, c'est-à-dire sans propriété non rapportable à Dieu. Ils sont bons en ceux qui n'ont pas la charité, pour les disposer à la réception de la grâce justificative. Ils sont bons encore dans les régénérés et compatibles avec la charité ; comme les esclaves et les serviteurs qui sont au service et en la maison des grands.

«Car ce n'est pas une mauvaise chose, quelque régénéré que l'on soit, de s'abstenir du péché, principalement de peur de déplaire à Dieu, et ensuite de peur d'acquérir la damnation. Ce n'est pas mal fait d'opérer le bien, premièrement pour glorifier Dieu, comme parle le saint Concile de Trente (Sess. VI, c. 11), et aussi, par accessoire, en vue du loyer éternel que Dieu promet à ceux qui feront des œuvres vertueuses en Son amour et pour Son amour. Aux grandes tentations de peur d'y succomber, les plus justes se peuvent utilement servir de la crainte servile et de la mercenaire, de la peur d'estre damné et de perdre le paradis» (Esprit, t. III, 161, 92, 93, 363).

### CHAPITRE XXX : MARQUE DU PROGRÈS EN LA PERFECTION.

Après avoir expliqué nettement les motifs pour lesquels on doit servir Dieu, nos docteurs dissipent l'inquiétude, fort commune parmi les âmes timorées, de savoir si elles avancent ou si elles reculent dans la voie du salut.

«Nous l'avons déjà dict : une des plus terribles tentations qui assaillent les bonnes âmes est de sçavoir avec le plus de certitude possible, si elles sont en la grâce de Dieu. Sont-elles tranquilles sur ce point, le démon eslève un autre orage dans leurs pensées, leur faisant désirer de cognoistre fort ponctuellement leur progrès en la perfection, sans considérer qu'il est, comme lui aussi délié, moins perceptible que la croissance du corps.

«Et sous cette curieuse attention, quand elle passe les bornes de la tempérance, le mauvais esprit, qui la suggère, cache beaucoup de pièges ou de vanité si l'on s'aperçoit d'avancer, ou de discouragement si l'on remarque quelque relaxation.

«Nostre Bienheureux, qui n'aymoit pas les esprits trop réfléchissans, disoit qu'en cecy il falloit cheminer avec circonspection et ordre, *caute et ordinate* ; ou, comme on dit communément, bride en main. Et entre les meilleures marques pour voir si l'on avance en la voye de la vertu, il faisoit beaucoup d'estat de celle-cy, d'aymer la correction ou repréhension ; car comme c'est un signe d'un bon estomac, quand il digère facilement les viandes dures et grossières : aussi est-ce une bonne marque de santé spirituelle et de vigueur intérieure, de pouvoir dire avec le psalmiste : *le juste me corrigera en miséricorde, mais l'huile du pécheur, c'est-à-dire du flatteur, n'engraissera pas mon chef.* (Ps. XL, 5).

«C'est un grand tesmoignage que l'on hayt le vice, et que les fautes que l'on commet, procèdent plus tôt de surprise, d'inadvertance et de fragilité, que de malice et de propos délibéré, quand on a agréables les avertissemens qui nous font penser à nos voyes et retourner dans l'observation de la loi divine. C'est une partie de la santé de vouloir être sain. Qui ayme la correction ayme nécessairement la vertu contraire au défaut dont il est repris, et fait son profit de ces avertissemens pour éviter le vice qui luy est opposé. Meilleures sont les blessures d'un amy, que les trompeurs baisers d'un cajoleur» (Esprit, t. III, 321)

### CHAPITRE XXXI : CONSOLATION AUX PÉNITENTS,

Une autre marque de l'avancement dans la perfection, est le soin de plus en plus consciencieux qu'on apporte. à la réception des sacrements, surtout du sacrement de pénitence. Mais le démon ne néglige rien ou pour en éloigner, ou pour les faire recevoir avec indifférence et par routine. Pour un grand nombre la confession en particulier est un épouvantail. La honte d'avouer leurs fautes, la crainte de perdre l'estime de leur confesseur, et autres prétextes également vains, les retiennent loin de la piscine salutaire, dans laquelle, avec la paix, ils retrouveraient la vie. Pauvres âmes, écoutez et rassurez-vous.

Quelqu'un de la connaissance du bienheureux François fit un extrême effort sursoy-mesme pour lui faire une confession générale. C'est homme ayant esté bien fort du monde, lui fit un assez ample chapitre de *delictis juventutis*. Le Bienheureux trouvant cette confession fort à son gré, et la disposition de cette âme luy plaisant, lui en tesmoigna beaucoup de contentement.

«C'est, luy dit le pénitent, pour me consoler ce que vous en faites ; mais en vostre âme pouvez-vous estimer un si grand pécheur ? - Après vostre absolution, reprit le Bienheureux, je serois un vrai pharisien, si je vous regardois comme tel. Vous me paraissez plus blanc que la neige, et semblable à Naaman sortant du Jourdain. Au demeurant, je suis obligé de vous aymer au double, voyant la dilection et la confiance que Dieu vous a donnée pour moy. Je vous regarde comme mon fils que je viens d'engendrer en Jésus-Christ.

«Quant à l'estime, elle redouble à la mesure de mon amour, de vaisseau d'ignominie vous voyant changé en vaisseau d'honneur et de sanctification. Notre Seigneur ne changea pas le dessein qu'il avoit d'établir saint Pierre sur toute Son Église, ayant plus d'égard à ses larmes qu'à sa cheute, à sa repentance qu'à son péché.

«Au demeurant, je serois trop insensible si je ne prenois ma part à la joye, qui est maintenant dans les cieux parmy les anges, sur le changement et la purification de vostre cher cœur. Croyez-moy, quelque larme que j'ay veu couler de vos yeux a fait en mon âme ce que fait l'eau des forgerons, qui embrase plus tost qu'elle n'esteint le feu de leurs fourneaux. O Dieu ! que j'ayme vostre coeur, qui ayme maintenant Dieu tout de bon».

«Le pénitent s'en alla si satisfait du tribunal de la pénitence, que depuis, à ce qu'il déclara à un de ses confidens, il n'avoit point de délices plus agréables que de se confesser. Son cher mot estoit celuy de David ; Lavez-moi de plus en plus de mon iniquité ; et il appelloit le bienheureux François : l'Ange de la piscine probatique. (Esprit, t. II, 276).

«Mon Dieu, vous m'avez trompé ! Mon Dieu, vous m'avez trompé, répétoit, en sortant du tribunal de la pénitence, un autre grand pécheur, que la crainte en avait tenu longtems éloigné. La seule pensée de me confesser me faisoit froid au dos ; et voilà qu'en avouant, mes fautes, j'ai éprouvé, une douceur que je ne saurai rendre, mais que je n'oublierai de ma vie.

«La raison de cette consolation se devine sans peine. Le poisson qui rentre dans l'eau se trouve bien ; de même l'homme qui rentre dans son élément, je veux dire dans ses véritables rapports avec Dieu par la grâce sanctifiante, éprouve un bien-être au-dessus de tout sentiment humain. La justice et la paix se sont embrassées et l'ordre brisé se trouve rétabli.

«Que la confession franche et repentante appaise Dieu, toute l'Escriture le tesmoigne. Mais parce que le remède semble un peu amer à ceux à qui le péché a semblé si doux, et qui ne veulent manger de ce pain, parce qu'ils ont les dents agacées des grappes vertes de l'iniquité : ce n'est pas un petit motif pour les exciter à le prendre avec confiance, que de leur représenter que Dieu est glorifié par ceste déclaration, comme Il est déshonoré par nos coupes.

«Cela c'est dorer la pillule comme il faut, et l'envelopper dans une cerise confite. C'est ainsi que se conduisoit le bienheureux François, ne parlant pas beaucoup de la laideur et horreur du péché, à ceuq qu'il voyoit estre portez à la pénitence, mais avoir de la peine à digérer le morceau de la confession. Et de fait, quoyque les considérations de l'infamie et vilenie du péché, jointes aux maux temporels et éternels qu'il traîne après soy, soient de bons motifs pour induire les plus obstinez à repentance, si est-ce que tout au plus, ils ne sçauraient nous causer que ceste contrition imparfaite et intéressée que l'on appelle attrition.

«Mais la considération de la gloire, de l'honneur, de l'amour et de l'intérêt de Dieu, est ce qui excite la vraye condition amoureuse, laquelle efface le péché mesme sans la confession et l'absolution en effect, mais toutefois désirée. Je vais icy rapporter les paroles mesmes du bienheureux prélat :

«Le scorpion qui nous a piquez est vénéneux en nous piquant ; mais estant réduit en huile, c'est un grand médicament contre sa propre piqueurs. Le péché n'est honteux que quand nous le faisons ; mais estant converty en confession et pénitence il est honorable et salutaire.

«La contrition et la confession sont si belles et de si bonne odeur, qu'elles effacent la laideur et dissipent la puanteur du péché. Simon le Lépreux disoit que Magdeleine estoit pécheresse : mais Nostre Seigneur dit que non, et ne parle plus sinon des parfums qu'elle repandoit et de la grandeur de sa charité. Si nous sommes bien humbles, nostre péché nous déplaira infiniment, parce que Dieu en est offensé ; mais l'accusation de nostre peché nous sera douce et agréable, parce que Dieu en est honoré» (Phitothée, 1<sup>e</sup> part., c. 19).

«O que les rayons du soleil sont bien plus efficaces et puissans, pour despouiller l'homme, que les impétueuses haleines de la bize ! Retirez-vous, Aquilon ; et venez, Autan, vent chaud du midi, et soufflez sur les jardins de nos âmes, et les puanteurs en seront chassées et nos parfums répandront leurs exhalaisons devant Dieu en odeur de suavité» (*Esprit*, t. II, 387).

## CHAPITRE XXXII : SCRUPULES AU SUJET DE LA VOCATION.

«Nostre Bienheureux ne prenoit pas plaisir que l'on s'amusast tant à la recherche de la vocation, et à tant sonder, ou devant que de l'embrasser, ou après l'avoir embrassée, si l'on y avoit esté vrayment appelé du ciel, disant que cette grâce sans une révélation spéciale estoit très cachée et difficile à discerner. Car si au regard de l'estat de la grâce sanctifiante, qui est si nécessaire au salut, nul ne sçait de certitude de foi s'il est digne d'amour ou de haine ; combien est-il moins connoissable, si Dieu nous appelle à telle ou telle vocation, puisque cela n'est nullement de la nécessité du salut, et qu'en toutes la grâce nous le peut faire, opérer, mesme contre toute apparence humaine ?

«Combien y a-t-il eu de vocations excellentes, comme celle de Saül et de Judas, qui ont eu des issues sinistres, à raison de l'infidélité des appelés ! et combien d'autres forcées et violentes, comme celle de Simon le Cyrénéen, qui ont fort saintement réussi !

«Il y en a, disoit nostre Bienheureux, qui se rompent la teste et s'alambiquent le cerveau à force de méditer et consulter quel genre de vie ils doivent embrasser, ou le célibat ou le mariage, ou le cloistre ou telle vocation dans le siècle». Il ne vouloit pas tant de façon, disant que toutes barques étoient bonnes pour faire le trajet de cette vie mortelle à l'immortelle, le principal estant d'avoir attention à la grâce et à la providence de Dieu, Le priant en quelque condition que nous embrassions, qu'Il nous tienne par la main'droicte, et qu'Il nous conduise à Sa volonté, car c'est là le vray chemin de la gloire et du salut. .

«Vous sçavez, mes sœurs, combien il estoit facile et condescendant à la réception de celles qui se présentoient pour entrer parmi vous, outre qu'il ne faisoit ny recepte de l'âge, ny des infirmités corporelles, à quoy s'arreste ordinairement la prudence de la chair ; encore moins des biens et de la naissance : pourvu qu'il remarquast douceur et humilité de l'esprit, il fermoit les yeux à tous autres respects, même aux autres imperfections, espérant tousjours en bien d'une âme pliable et docile.

«Quant au choix des autres conditions de vie dans le siècle, il y estoit encore plus indulgent ; n'ayant pas agréable qu'on blasmast de l'égèreté ceux qui passaient de la viduité au mariage second, voire troisieme ; d'une condition de lettres ou de marchandise à celle de l'espée ; ou de la vie de la ville à celle des champs : disant que ces personnes, là usaient du droict de leur liberté, et qu'en tout cela, n'y ayant rien contre Dieu, ils n'estoient point répréhensibles» (*Esprit*, t. III, 145).

«De ce qui précède, il est facile de conclure quels étoient les sentiments du Bienheureux à l'égard des personnes inquiètes sur leur vocation et tourmentées du regret de l'avoir embrassée ou du désir d'en changer, sous prétexte de perfection plus grande et d'assurance plus sérieuse, de leur salut.

«C'estoit son plus ordinaire conseil que chacun demeurast en sa vocation, et qui plus est s'y agaçast pour l'amour de Dieu. Car, comme se plaie en sa condition est une espèce de paradis pour cette vie, aussi ne s'y agréer pas est une

sorte de petit enfer : ce n'est pas vire, c'est languir. C'est entre comme les forçats qui ont le corps à la chaîne sur mer, et l'esprit ailleurs sur la terre. Vouloir estre ce que Dieu veut que nous soyons ; c'est la souveraine félicité de la terre et du ciel.

«A une personne mariée qui vouloit changer de position sous prétexte de pratiquer plus particulièrement certaines vertus, il escrivoit en ces termes : «N'aymez rien trop, non pas mesme les vertus que l'on perd quelquefois en les outrepassant. Je ne sçay si vous m'entendez ; mais je le pense, je regarde à vos désirs, à vos ardeurs. Ce n'est pas le propre des roses d'estre blanches, ce me semble ; car les vermeilles sont plus belles et de meilleure odeur ; c'est néanmoins le propre des lys.

«Soyons ce que nous sommes, et soyons-le bien, pour faire honneur au maître ouvrier, duquel nous sommes la besogne. On se mocqua du peintre qui, voulant peindre un cheval, fit un taureau, excellemment bien fait. L'ouvrage estoit beau en soi, mais peu honorable à l'ouvrier, qui avoit d'autre dessein, et qui n'avoit bien fait que par hasard.

«Soyons ce que Dieu veut, pourvu que nous soyons pieux ; et ne soyons pax ce que nous voulons, contre son intention ; car quand nous serions les plus excellentes créatures du ciel, de quoy nous serviroit cela, si nous ne sommes pas au gré de la volonté de Dieu ? (Epît. liv., IV, ép. 3. *Esprit*, t. III, 390).

### CHAPITRE XXXIII : CONSOLATIONS AUX MALADES ET À CEUX QUI LES ASSISTENT.

«Toutes choses ont leur temps, celuy de souffrir est autre que celuy de prier. Cc n'est pas au printems ny pendant l'hiver qu'il faut chercher des fruits sur les arbres. Chaque chose a sa saison. Il faudroit avoir une chair d'airain pour agir en pâtissant, et pâtir en agissant. Quand Dieu nous appelle aux souffrances, il nous descharge de l'action.

«Il y a des malades qui, se voyant estendus sur un lit, ne se plaignent pas tant de leurs douleurs que de leur impuissance à rendre à Nostre Seigneur les services qu'ils Lui rendoient au temps de leur santé. En quoy ils se trompent grandement, puisqu'en une heure de souffrances par amour et par soumission à la volonté de Dieu, ils Luy peuvent rendre plus de gloire qu'en plusieurs jours de travail fait avec moins d'amour.

«Mais voici l'enclouure : c'est que nous voulons tousjours servir Dieu à nostre mode, non à la Sienne ; selon nostre volonté, non selon la Sienne ; et nous aymons Sa volonté quand elle est conforme à la nostre ; au lieu que nous ne devrions aymer la nostre, qu'autant qu'elle est conforme à la Sienne. Quand Il veut que nous soyons malades, nous voulons estre sains ; quand Il désire que nous Le servions par la souffrance, nous désirons Le servir par l'action. Nous aymons l'amour de Dieu à la sauce douce. Nous aymons Dieu inégalement en la maladie et en la santé. Nous l'aymons mieux quand Il nous oint, que quand Il nous point.

«Ainsi nous prenons le change, et au lieu d'aymer l'amour de Dieu, nous n'aymons que la douceur de cet amour, car qui n'ayme que Dieu, l'ayme également en tout temps, parce que Dieu estant toujours égal à Luy-même, l'inégalité de notre amour envers Luy ne peut sortir que de quelque chose qui n'est pas Luy.

A une âme qui durant une rude maladie se plaignoit à nostre bienheureux. de ne pouvoir vaquer à l'oraison mentale, exercice qu'elle avoit en délices, il escrit ainsi : «Ne vous faschez pas de demeurer au lit sans pouvoir faire la méditation, car endurer les verges de notre Sauveur, n'est pas un moindre bien que méditer : non sans doute ; car il est mieux d'estre sur la croix avec notre Sauveur que de Le regarder seulement».

«Aussi il avoit un grand respect pour les malades et une grande confiance à leurs prières ; voici comment il exprimait les sentiments à une personne malade à qui il escrivoit : «Pendant que vous penserez affligée dans le lit, je vous porteray ; mais c'est à bon e scient que je parle, je vous porteray une révérence particulière et un honneur extraordinaire comme à une créature visitée de Dieu, habillée de Ses habits, et Son espouse spéciale.

«Quand notre Seigneur fut à la croix, il fut déclaré Roy, mesme par ses ennemis ; et les âmes qui sont en croix sont déclarées Roynes. Vous ne sçavez pas de quoy les anges nous portent envie. Certes de nulle autre chose que de ce que nous pouvons souffrir pour nostre Seigneur, et ils n'ont jamais rien souffert pour Luy. Saint Paul, qui avoit esté au ciel et parmy les félicités du paradis, ne se tenoit pour heureux qu'en ses infirmités, et en la croix de Notre-Seigneur.

«Et plus bas, il la supplie comme une personne marquée au coin de la croix et communicante aux souffrances de Jésus-Christ, de recommander à Dieu, mesme dans ses plus pressantes douleurs, une affaire importante ; car il estimoit que durant les souffrances, les prières, quoyque courtes, estoient plus efficaces. Voicy ces mots :

«Je vous supplie qu'il vous plaise faire recommander à Dieu un bon œuvre que je souhaite fort de voir accompli, et surtout de le recommander à vous mesure pendant vos tourmens : car en ce temps-là vos prières, quoyque courtes et de cœur, seront infiniment bien venues. Demandez en ce temps-là à Dieu les vertus qui vous seront plus nécessaires» (*Esprit*, t. III, 310. Epît., liv. V, ép. 44).

La maladie n'est pas seulement précieuse pour les malades, elle l'est encore pour ceux qui les assistent.

Les maladies violentes ou s'en vont tost, ou nous emportent au tombeau ; les lentes sont plus longues, et n'exercent pas moins la patience des malades que de ceux qui les assistent. Voicy comment en parle nostre Bienheureux : «Les maladies longues sont de bonnes écoles de miséricorde pour ceux qui assistent les malades, et d'amoureuse patience pour ceux qui les souffrent : car, les uns sont au pied de la croix avec Nostre-Dame et saint Jean, dont ils imitent la compassion ; et les autres sont sur la croix avec Nostre-Seigneur, duquel ils imitent la passion» (Epît., liv. IV, ép. 60).

«Toute la vie du vray chrestien n'est autre chose qu'une longue souffrance. Celuy qui n'endure rien avec Jésus-Christ, n'est pas en train de régner ensemble avec Luy.

«O âme en grâce, dit nostre Bienheureux, vous estes espouse non pas encore de Jésus glorifié, mais de Jésus crucifié. C'est pourquoy les bagues, les carquans, et enseignes qu'Il vous dorme et dont Il veut vous parer, sont des croix, des clous, des espines ; et le festin des noces est de fiel, d'hysope, de vinaigre. Là-haut nous aurons les rubis, les diamants, les émeraudes, le moust, la manne et le miel» (Epît., liv. 1V, ép. 61. *Esprit*, t. III, 187).

### CHAPITRE XXXIV : SÉCURITE ET CONSOLATION À L'ARTICLE DE LA MORT.

«C'est une parole de grande édification et consolation que j'ay souvent ouïe de la bouche de nostre Bienheureux Père, qu'il estoit impossible à Dieu tout puissant de perdre éternellement une âme, laquelle en sortant de son corps avoit Sa volonté soumise à la divine. Car Dieu ayant promis Sa gloire à ceux qui seroient soumis à Sa volonté, Il ne seroit pas Dieu, s'Il n'estoit Dieu de vérité ; et Il ne seroit pas Dieu de vérité, s'Il n'accomplissoit Sa promesse, et ne tenoit Sa parole.

«Aussi, quand il assistoit un malade qui tendoit à sa fin, il bandoit tous ses efforts pour faire qu'il sousmit entièrement sa volonté à celle de Dieu, et ne luy parloit presque d'autre chose. Son grand mot estoit : O Dieu, Vostre volonté, et encore : O mon Seigneur, que ma volonté ne soit pas faite, mais la Vostre ; c'est s'endormir comme saint Jean sur la poitrine de Jésus-Christ, que de mourir dans le sein de la divine volonté» (Esprit, t. 1, 223).

Une autre fois, il ajoute un mot qui m'est toujours profondément demeuré, gravé dans l'esprit ; «Qu'encore que Dieu fust tout puissant, neantmoins il n'estoit pas en sa puissance de perdre éternellement une âme, de qui la volonté, à la sortie de son corps, se trouvoit soumise et unie à la Sienne. La raison est que Son infinie bonté ne permet pas à Sa justice de condamner une âme qui ne veut que ce qui Luy plaist, et qui se rend à Son bon plaisir (ibid., t. III, 181).

Cette doctrine d'immense consolation, et que tout le monde devrait connaître, n'est pas personnelle à saint François de Sales, elle est enseignée par le grand professeur de Rome saint Philippe de Néri qui parle comme le saint évêque de Genève, et par Blossius [Louis de Blois] dont voici les remarquables paroles : «**CELUI, dit-il, QUI A L'ARTICLE DE LA MORT FAIT UN ACTE DE PARFAITE CONFORMITÉ A LA VOLONTÉ DE DIEU, NON SEULEMENT N'IRA PAS EN ENFER, PAS MEME EN PURGATOIRE, EUT-IL COMMIS TOUS LES PÉCHÉS DU MONDE** : hoc si facere potuerit, neque infernum, neque purgatorium subibit, etiamsi totius mundi peccata commisisset» (Blossius, *De consol. pusill.*, c. XXXIV, § 2).

Saint Alphonse de Liguori soutient le même enseignement et en donne la raison théologique. Après avoir rapporté les paroles de Blossius, il ajoute : «La raison en est, que celui qui accepte la mort, avec une parfaite résignation acquiert un mérite semblable à celui des saints martyrs, qui donnèrent spontanément leur vie pour Jésus-Christ»<sup>1</sup>.

Souffrir volontairement les tourments et la mort plutôt que de renoncer à la foi, c'est-à-dire plutôt que de se séparer de Jésus-Christ, en agissant contre Sa volonté : tel fut et tel est encore le mérite des martyrs.

De même, faire de nécessité vertu, et accepter la mort en conformité à la volonté de Dieu, avec une résignation filiale pour plaire au Père céleste qui l'envoie : tel est aussi le mérite du chrétien mourant qui fait généreusement le sacrifice de sa vie.

Oh ! que Dieu est bon, et que cette doctrine est consolante !

#### **CHAPITRE XXXV : QUELQUES PENSÉES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.**

**PURETE D'INTENTION** : Il faut s'occuper des choses de la terre, les yeux fichés au ciel.

Il faut vivre en ce monde comme si nous avions l'esprit au ciel, et le corps au tombeau. Ce n'est pas par la multiplicité des choses que nous faisons, que nous avançons en la perfection, mais par la sûreté d'intention avec laquelle nous les faisons.

**CHARITE** : Si une faute d'autrui avoit cent visages, il la faudroit toujours regarder par le plus bas.

**SATISFACTION** : Nous satisfaisons assez pour nos péchés, quand nous faisons toutes nos œuvres pour plaire à Dieu.

**CONFIANCE** : Nous tombons souvent sans nous en apercevoir, et nous nous relevons aussi sans nous en apercevoir.

Vos misères et vos infirmités ne vous doivent pas estonner ; Dieu en a bien vu d'autres, et Sa miséricorde ne rejette pas les Misérables, ains s'exerce à leur faire du bien, faisant le siège de Sa gloire sur leur abjection. Que feroit Nostre-Seigneur de sa vie éternelle, s'il ne la donnoit pas aux pauvres petites et chétives âmes ?

**POLITESSE** : Il ne faut pas à tout propos dire des paroles emmiellées : Si vous mettez trop de sucre sur une viande elle tourne à dégoût.

**LIBERTÉ D'ESPRIT** : Il faut tout faire par amour et rien par force. Il faut plus aymer l'obéissance que craindre la désobéissance : mettez vostre cœur au large.

**SOUFFRANCE** : Une livre de souffrance vaut mieux cent livres d'action.

**TENTATION** : Les tentations ne peuvent nous nuire, tant que nous disons nenny.

**RÉSIGNATION** : Ne désirez point de n'estre pas ce que vous estes ; mais désirez d'estre fort bien ce que vous estes. Chacun ayme selon son goût, peu de gens aiment selon leur devoir et le goust de Nostre-Seigneur. De quoy sert-il de bastir des châteaux en Espagne, puisqu'il nous faut habiter en France ?

**FAUTES QUOTIDIENNES** : Nous aurons beau battre la pompe du navire de nostre cœur, il y aura toujours quelque chose à vider en la sentine. Il faut avoir patience avec tout le monde, et premièrement avec nousmesmes.

---

<sup>1</sup> E la ragione si è, perché che chi accetta la morte con perfetta rassegnazione, acquista un merito simile a quello de santi martiri, che deidero spontaneamente la vita per Gesu Cristo. (*Monaca santa*, t. II, p. 25, édit. in-12. Torino, 1831).

**RESPECT HUMAIN** : Si le monde nous méprise, resjouissons-nous ! car il a raison, puisque nous reconnaissons bien que nous sommes méprisables. S'il nous estime, mesprisons son estime et son jugement ; car il est aveugle : Mesprisons son prix et son mespris et le laissons dire ce qu'il voudra bien ou mal.

**CONFORMITE A LA VOLONTÉ DE DIEU** : Pensez souventefois que tout ce que nous faisons a sa vraie valeur de la conformité que nous avons avec la volonté de Dieu ; si qu'en mangeant et buvant, si je le fay parce que c'est la volonté de Dieu que je le fasse, je suis plus agréable à Dieu que si je souffrois la mort sans cette intention là.

**BONNE VOLONTÉ** : L'ange qui préconise la naissance de petit Maistre, annonce en chantant et chante en annonçant, qu'il publie une joye, une paix, un bonheur aux hommes de bonne volonté, afin que personne n'ignore qu'il suffit pour recevoir cet enfant d'estre de bonne volonté, encor que jusques icy on n'ayt pas esté de bon effect : car Il est venu bénir les bonnes volontez, et petit à petit Il les rendra fructueuses et de bon effect, pourvu qu'on les Luy laisse gouverner.

**HUMILITÉ** : Il ne faut jamais dire de paroles d'humiliation, si elles ne procèdent du fond du cœur, et si l'on n'est bien aise d'estre en la basse estime qu'elles expriment. Autrement c'est aller à la gloire par la fausse porte, et cette sorte de langage est un fin sublimé d'orgueil. Celui qui par de semblables discours veut avoir la gloire d'estre estimé humble, fait comme les rameurs qui vont où ils tendent en y tournant le dos.

**PECHES DE LANGUE** : Qui retrancherait les défauts de la langue et des paroles, osteroit du monde la troisième partie des péchez. Qui n'offense point par la langue, dit saint Jacques, il est un homme parfait.

**SECHERESSE** : Un seul acte fait avec pécheresse d'esprit vaut mieux que plusieurs faits avec une grande tendresse, par ce qu'il se fait avec un amour plus fort quoyqu'il ne soit pas si tendre ny si agréable.

**PECHES VÉNIELS** : Ce n'est pas estre foible de tomber quelques fois en des péchez véniels, pourvu que nous nous en relevions tout incontinent par un retour de nostre cœur en Dieu, nous en humiliant tout doucement. S'ils nous arrestent un peu, ils ne nous destournent pourtant pas de la voye : un seul regard de Dieu les efface.

### **CHAPITRE XXXVI : AUSTÉRITÉS, SUITE DU PRÉCÉDENT**

Le malin ne se soucie point que l'on deschire le corps, pourveu qu'on fasse toujours sa propre volonté : il ne craint pas l'austérité, ains l'obeysance.

**DÉCOURAGEMENT** : Ayez patience avec tous mais principalement avec vous mesme. Je veux que vous ne vous troublez point de vos imperfections, et que vous ayez toujours courage de vous en relever.

**CROIX** : Il nous faut souvent immoler notre cœur à l'amour de Jésus sur l'autel de la croix, en laquelle Il immole le Sien pour l'amour de nous. La croix est la porte royale pour entrer au temple de la sainteté : qui en cherche ailleurs n'en trouvera jamais un brin.

**JOIES MONDAINES ET JOIES CHRÉTIENNES** : Il n'en est pas des rosiers spirituels comme des corporels ; en ceux-cy les espines durent et les roses passent ; en ceux-là les espines passeront, et les roses demeureront.

**AMOUR DU PROCHAIN** : Il nous faut avoir un cœur bon, doux et amoureux envers le prochain, et particulièrement quand il nous est à charge et à dégoust : car alors nous n'avons rien en luy pour l'aymer que le respect du Sauveur qui rend l'amour plus, excellent d'autant qu'il est plus pur et net de conditions caduques.

**CHANGEMNT DE CONFESSEUR** : On ne doit pas estre variable à vouloir changer, sans grande raison, de confesseur ; mais, on ne doit pas aussi estre tout à fait invariable, y pouvant survenir des causes légitimes de changement.

**SUPPORT MUTUEL**. C'est une grande partie de nostre perfection de nous supporter les uns les autres en nos imperfections : car en quoy pourrions-nous mieux exercer l'amour du prochain, sinon en ce support ?

**CONFIANCE EN COMMUNIANTE** : Communions hardiment en paix avec toute humilité, pour correspondre à cet espoux, qui pour, venir à nous s'est anéanti et suavement abaissé, jusqu'à se rendre nostre viande et nostre Pasture, de nous qui sommes la pasture des vers.

O ma fille, qui ne communie selon l'esprit de l'époux s'anéantit soyemesme, et dit à Nostre Seigneur : maschez-moy, digerez-moy, anéantissez-moy, et convertissez-moy en vous.

Je ne trouve rien au monde de quoy nous ayons plus de possession et sur quoy nous ayons tant de domination, que la viande que nous anéantissons pour nous conserver : et Nostre-Seigneur est venu jusques à cet excès d'amour que de se rendre viande pour nous. Et nous que ne devons-nous pas faire, afin qu'Il nous possède, qu'Il nous mange, qu'Il nous masche, qu'Il nous avale et ravale, qu'Il fasse de nous à Son gré.

**PETITES CHOSES** : Ne regardez nullement à la substance des choses que vous ferez ; mais à l'honneur qu'elles ont, toutes chétives qu'elles sont, d'estre voulues de la volonté de Dieu, ordonnées par Sa providence, disposées par Sa sagesse ; en un mot estant agréables à Dieu et reconnues pour cela. A qui doivent-elles estre désagréables.

LA MORT : La Mort est hydeuse, il est bien vray ; mais la vie qui est au delà, et que la miséricorde de Dieu nous donnera, est bien fort désirable aussi ! et si il ne faut nullement entrer en défiance : car bien que nous soyons misérables, si ne le sommes-nous pas à beaucoup près de ce que Dieu est miséricordieux à ceux qui ont volonté de l'aymer, et qui en Luy ont logé leurs espérances. Le meilleur remède de tous contre l'appréhension de nostre trépas, c'est la cogitation de celui qui est nostre vie, et de ne jamais penser à l'un, qu'on n'ajoute la pensée de l'autre.

RETOURS INQUIETS : N'examinez point si ce que vous faites est peu ou prou, si c'est bien ou mal. Pourvu que ce ne soit pas péché, et que tout à la bonne foy vous ayez la volonté de le faire pour Dieu. Tant que vous pourrez, faites parfaitement ce que vous ferez ; mais quand il sera fait, n'y pensez plus ; ains pensez à ce qui est à faire. Allez bien simplement en la voye de Nostre-Seigneur et ne tourmentez pas votre esprit.

PETITES VERTUS : Allons terre à terre, puisque la haute mer nous fait tourner la teste, et nous donne des convulsions. Tenons-nous aux pieds de Nostre-Seigneur avec sainte Magdelaine ; pratiquons certaines petites vertus, propres pour nostre petitesse : à petit mercier, petit panier.

«Ce sont les vertus qui s'exercent plus en descendant qu'en montant, et partant elles sont sortables à nos jambes : la patience, le support du prochain, le service, l'humilité, la douceur du courage, l'affabilité, la tolérance de nostre imperfection, et ainsi ces petites vertus.

DES PLUS CHERS PARENTS ET AMIS. «Vrayment, je pleure aussi bien moy en telles occasions, et mon cœur de pierre es choses célestes jette des eaux pour ces subjects. Mais, Dieu soit loué, toujours doucement et avec un grand sentiment d'amoureuse dilection envers la providence de Dieu : car depuis que Nostre-Seigneur a aymé la mort, et qu'il a donné Sa mort pour object à nostre amour, je ne puis vouloir mal à la mort ny de mes sœurs, ny de personne, pourvu qu'elle se fasse en l'amour de cette mort sacrée de mon Sauveur.

«Il faut que je vous die ce petit mot de confiance. Il n'y a homme au monde qui ayt le ressentiment plus vif aux séparations. Néanmoins, je tiens pour si peu de chose cette vanité de vie que nous menons, que jamais je ne me retourne à Dieu avec plus de sentiment d'amour, que quand il a permis que je sois frappé.

«Mon joug est doux et mon fardeau léger», a dit Notre-Seigneur. Afin de rendre pratique cette consolante parole, nous avons voulu la faire bien comprendre. En donner les commentaires, qu'en ont faits les meilleurs maîtres de la vie spirituelle, nous a semblé le moyen le plus sûr d'atteindre ce but important.

Une longue expérience leur a prouvé que le mauvais esprit emploie mille mensonges pour rendre, aux meilleures âmes ; dur et pénible le joug du bon maître. Ces mensonges deviennent des sources de découragement et de scrupules. Les dissiper et rassurer les âmes en leur donnant des décisions nettes et précises, est le service inappréciable dont elles sont redevables à nos saints docteurs.

« Eparses dans leurs nombreux ouvrages, on les trouvera réunies dans ce modeste opuscule. En les prenant courageusement pour règle de conduite, toute âme si timorée ou si scrupuleuse qu'elle soit, reconnaîtra par expérience la vérité de la promesse du divin Maître : Mon joug est doux et Mon fardeau léger.

FIN

## TABLE

AVANT-PROPOS - Utilité de cet ouvrage
Chapitre I. - Nature et causes du scrupule
Chapitre II. - Causes du scrupule (suite)
Chapitre III. - Signes et objets du scrupule. – La confession, première qualité : l'intégrité
Chapitre IV. - Seconde qualité de la confession : la contrition
Chapitre V. - Troisième qualité de la confession : la sincérité. - Réponse aux difficultés.
Chapitre VI. - Réponse aux difficultés (suite)
Chapitre VII. - Doctrines rassurantes
Chapitre VIII. - Doctrines rassurantes (suite)
Chapitre IX. - Continuation du précédent
Chapitre X. - Encore la confession
Chapitre XI. - Obéissance au confesseur
Chapitre XII. - Suite du précédent
Chapitre XIII. - Encore les scrupules sur la confession et avis aux confesseurs
Chapitre XIV. - Scrupules sur la communion
Chapitre XV. - Suite du précédent
Chapitre XVI. - Nouveaux prétextes pour ne pas communier
Chapitre XVII. - Suite du précédent
Chapitre XVIII. - Scrupules sur l'oraison
Chapitre XIX. - Suite du précédent
Chapitre XX. - La tiédeur
Chapitre XXI. - Scrupules sur les distractions et les tentations
Chapitre XXII. - Nouveaux scrupules sur les tentations
Chapitre XXIII. - Inutilité des tentations
Chapitre XXIV. - Scrupules sur les péchés et les imperfections
Chapitre XXV. - Ne se troubler ni de ses imperfections ni de ses péchés
Chapitre XXVI. - Suite du précédent
Chapitre XXVII. - Des petites vertus
Chapitre XXVIII. - Assurance de la grâce. Marque de la grâce habitante
Chapitre XXIX. - Pureté de l'amour de Dieu
Chapitre XXX. - Marque du progrès en la perfection
Chapitre XXXI. - Consolation aux pénitents
Chapitre XXXII. - Scrupules au sujet de la vocation
Chapitre XXXIII. - Consolations aux malades et à ceux qui les assistent
Chapitre XXXIV. - Sécurité et Consolation à l'article de la mort
Chapitre XXXV. - Pensées de saint François de Sales
Chapitre XXXVI. – Suite du précédent